

LE PROGRAMME DES INDÉPENDANTS 2021-2026

#TuMéritesMieux



RNI

التجمع الوطني للأحرار
الطريق 104، بناية 380، الدار البيضاء



Un gouvernement
qui te protège,
qui assure
ta dignité
et qui répond
à tes priorités :
santé,
emploi,
éducation.

#TuMéritesMieux

Le Rassemblement national des indépendants (RNI) croit fondamentalement en un Maroc plus fort et plus juste.

Nous voulons donner à tous les Marocains les chances de bâtir un avenir meilleur pour leur famille, dans un État de droit démocratique.

Notre offre politique, construite après avoir rencontré et écouté plus de 300.000 de nos concitoyens au cours des cinq dernières années, s'organise autour de cinq grands engagements, que nous développerons dans ce programme. Ces priorités guideront notre action et formeront la base du programme de gouvernement que nous voulons pour la période 2021-2026.

Notre programme est chiffré, crédible et réalisable. Nous ne ferons pas de promesses intenables, à l'inverse de certains de nos concurrents qui annonçaient des taux de croissance à l'emporte-pièce lors des scrutins précédents. Nous entendons fixer des urgences dans des domaines d'actions prioritaires, répondant aux attentes des citoyens, que nous avons recueillies lors de nos tournées d'écoute :

1. une protection contre les aléas de la vie ;
2. un système de santé digne ;
3. des emplois pour tous ;
4. une école de l'égalité ;
5. et une administration à l'écoute.

La crise, miroir des atouts et limites de notre modèle de développement

L'ambition des Indépendants est grande pour le Maroc, mais nous savons l'étendue des attentes, des défis, voire des déceptions. Depuis dix ans, notre pays n'a pas avancé à un rythme suffisant, eu égard à ses atouts.

Bien sûr, la crise liée au Covid-19 nous a tous pris de court. Confronté à la pandémie, **notre pays reste plongé dans une crise durable**, laquelle dépasse désormais la récession historique de 2020, imputée à l'arrêt brutal et forcé de l'appareil productif pendant plusieurs mois.

Rapidement, les mécanismes d'urgence mis en place sur instruction de Sa Majesté le Roi Mohammed VI nous ont tous rassurés sur les **capacités d'adaptation de l'Etat** face à une situation inédite. Le sentiment de fierté nationale a été flatté par le dévouement des personnels des premières lignes de riposte à la pandémie : professionnels de santé, forces de l'ordre, personnels de l'armée, agents d'autorité, enseignants, et d'autres encore.



Dès le 16 mars 2020, un comité de veille économique a été installé, au sein duquel les ministres du RNI ont pris leurs responsabilités. La création d'un fonds spécial Covid-19 a aussi permis de diriger les recettes de la générosité publique et privée vers les besoins urgents, notamment la distribution d'aides directes. Ces premières mesures d'urgence ont atténué le choc du premier confinement et soudé la communauté autour de valeurs de solidarité et d'entraide, tout en **rendant possibles de nouvelles formes d'intervention de la puissance publique.**

Le plan de relance, annoncé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en juillet 2020, puis la campagne de vaccination gratuite — toujours en cours au moment où nous écrivons — ont montré que **notre pays dispose de ressources morales et politiques indéniables**, sur lesquelles nous devons nous appuyer pour le redémarrage de l'économie et le retour à une vie sociale normale.

Depuis le début de cette crise, le Maroc a été bouleversé. Si la situation sanitaire n'a pas mis le pays à genoux, comme cela est arrivé dans d'autres pays, les restrictions des activités collectives, les limitations à la circulation, les pressions sur les stocks de vaccins ont révélé bien des fragilités de notre modèle économique et social. **Toutes les familles marocaines ont été impactées par les conséquences de la pandémie** ; certes dans des proportions variables, mais aucune n'a été épargnée.

Le virus du Covid-19 n'a pas causé tous les problèmes mais sa transmission rapide a révélé, de manière éclatante, l'étendue de nos failles. La crise a mis à nu **le poids excessif de l'économie informelle, les insuffisances des secteurs sociaux** et l'absence de filets sociaux pour les deux tiers de la population marocaine. Beaucoup de nos concitoyens ont perdu leur emploi, sans trouver de nouvelles opportunités à la hauteur de leurs ambitions. Des secteurs entiers ont été mis à l'arrêt, forçant des entreprises à la faillite et leurs employés à se reconvertir dans la précipitation.

Le bilan social de l'« après Covid-19 » risque de peser lourdement sur les choix politiques des prochaines années. Plus que jamais, le triptyque Santé-Emploi-Education, que nous avons énoncé en 2018, illustre l'immense attente des Marocains.



Nos cinq engagements forment le socle de notre contrat avec les Marocaines et les Marocains. Parce que nous avons pris le temps de vous écouter, nous avons sélectionné les mesures réalisables et prioritaires pour vous.

Nous saurons les concrétiser, parce que nous sommes prêts et parce que vous le méritez.

Notre programme : réussir la sortie de crise, créer des emplois, bâtir l'État social

Lors des prochaines élections, les partis politiques devront montrer qu'ils sont à la fois des forces de proposition et de changement et des agents indispensables à l'édification du « nouveau modèle de développement ». Or, toutes les formations politiques sont bousculées par l'omniprésence des réseaux sociaux et une culture médiatique du « clash ». Les partis doivent par ailleurs faire face aux tentatives de dénigrement qu'ils peuvent parfois subir de la part de technocrates ou d'experts.

Au RNI, nous pensons qu'il convient de **répondre à la défiance des citoyens en proposant un choix de société clair et des programmes s'adressant aux vraies priorités des citoyens**. Avec La Voie de la Confiance, son manifeste publié en 2018, le Rassemblement national des indépendants avait ouvert le chemin d'une ambition politique nouvelle.

Depuis cinq ans, notre parti a été refondé sur des bases élargies. Nous avons écouté les citoyens, recueilli leurs doléances et ouvert le débat direct dans 100 villes. Nous disposons aujourd'hui d'un programme politique cohérent, crédible et chiffré, émanant des Marocains et apportant des réponses concrètes à la crise actuelle.

Pour être à la hauteur des enjeux de 2021 et réussir la sortie de crise, le programme que nous proposons pose les fondations d'une transformation économique et sociale, au service des citoyens. Notre programme se fonde sur trois principes directeurs.

Le premier principe est l'institutionnalisation de la redistribution sociale.

Pour la réaliser, nous mettrons en œuvre le chantier royal de la généralisation de la protection sociale et renforcerons la responsabilité et le rôle central de l'État dans la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales.

Le deuxième principe est de mettre le capital humain au centre de notre modèle de développement.

C'est pourquoi nous ferons de la création d'opportunités d'emploi et de l'amélioration de l'offre en matière de santé et d'éducation des priorités de notre action.

Le troisième principe est d'instaurer la dignité de chaque citoyen comme principe directeur de l'action publique.

Pour la concrétiser, nous combattrons les disparités territoriales et les inégalités de traitement entre citoyens, en apportant une offre de services publics de qualité au plus près des citoyens.

Notre programme formule une réponse d'ampleur à la crise sanitaire, économique et sociale à travers 25 mesures qui incarnent les trois principes que nous venons d'énoncer. **Insufflée par Sa Majesté le Roi, la généralisation de la protection sociale est la première réponse** de notre pays aux effets de la pandémie. Cette réforme majeure définit un nouveau contrat entre les citoyens et l'État et exige, pour sa réussite, une révolution du système national de santé et une refonte de la gouvernance des aides sociales.

Afin d'atténuer l'impact de la crise sur les ménages, nous mettrons en place **des mesures d'aide sociale d'une ampleur sans précédent**, dont un revenu de dignité pour les personnes de plus de 65 ans et des allocations familiales dès 2022.





Pour relancer l'activité économique, notre programme propose **une action immédiate à la fois sur la demande et sur l'offre**, en faveur de l'emploi et des entreprises, notamment par l'introduction d'un grand programme de travaux publics d'une durée de deux ans et l'incitation à l'entrepreneuriat.

Notre programme pose aussi les fondations d'une croissance inclusive et formule des réponses précises aux limites du modèle de développement actuel. La crise a souligné l'urgence de la mise à niveau des secteurs sociaux et à leur tête celui de la santé. Car si le Maroc a réalisé des avancées majeures dans nombre d'infrastructures, l'offre publique demeure largement en-deçà des attentes sociales légitimes de la population.

Afin de réduire les inégalités sociales et d'améliorer notre croissance économique, nous proposons **une refondation des services publics, en améliorant la qualité de l'offre sanitaire et éducative et en poursuivant les actions de lutte contre les disparités sociales et territoriales.** En particulier, nous proposons un renforcement substantiel des capacités de formation des personnels d'éducation et de santé, ainsi qu'une revalorisation de leurs salaires.

Notre programme réduira la pauvreté et les inégalités sociales, tout en créant de nombreux emplois. Le niveau de vie des ménages, la productivité des travailleurs et la compétitivité des entreprises bénéficieront directement et fortement de la démultiplication du potentiel productif de notre pays, permise par l'investissement massif dans le capital humain que nous soutenons.

L'investissement dans les secteurs sociaux sera accompagné d'une politique agricole ambitieuse, ainsi que de plans de relance dans les secteurs de l'industrie, du tourisme et de l'artisanat. Ces différents plans permettront l'amélioration du niveau de vie de nos concitoyens, grâce aux créations d'emplois induites, à la hausse de la productivité et au renforcement de notre position dans les chaînes de valeur mondiales.

Le programme que nous proposons esquisse ainsi les contours d'un **récit national solidaire et responsable, qui permettra de réduire la fracture sociale et de sortir de la spirale des inégalités** qui divise les Marocains avec d'une part, ceux qui peuvent payer pour se soigner et de l'autre, ceux qui ne peuvent pas, ceux qui peuvent payer pour l'école de leurs enfants et ceux qui ne peuvent pas, ceux qui ont toutes les chances de décrocher un emploi et ceux qui n'en ont aucune. Notre programme dessine ainsi le portrait d'un État social et stratégique.

Cet **État social** doit répondre à la détresse des classes moyennes et populaires pour que nous venions à bout de l'exclusion et de la fracture sociale. Il doit permettre l'accès juste et équitable à une éducation et à des services de santé publique de qualité, garantissant à tous un même accès en toute dignité, dans un environnement sain et accueillant, où le personnel dispose des moyens et équipements nécessaires à son action.

Cet **État stratégique** doit savoir se renouveler et faire montre d'ingéniosité en matière économique, tirant les enseignements du passé et s'adaptant au présent et à l'impératif de relance à court terme. En ne laissant pas la direction de l'économie aux forces du marché, il oriente les choix stratégiques et favorise la prospérité économique afin de multiplier les opportunités d'emploi au bénéfice des citoyens.

Conscients de ces enjeux, les Indépendants présentent aux Marocains un projet fédérateur de transformation sociale et économique et défendent les valeurs de cohésion sociale (**ENGAGEMENT 1**), de dignité (**ENGAGEMENT 2**), d'efficacité (**ENGAGEMENT 3**), d'égalité des chances (**ENGAGEMENT 4**) et de transparence (**ENGAGEMENT 5**).



Les Indépendants,
pour un gouvernement
crédible, ambitieux
et pragmatique

Note additionnelle : 26 mai 2021

Le Rassemblement national des indépendants (RNI) a pris connaissance du rapport de la Commission spéciale sur le modèle de développement, présenté devant Sa Majesté le Roi, mardi 25 mai 2021 au Palais Royal de Fès.

Résultat d'une démarche participative d'écoute et d'intelligence collective, ce rapport contient des orientations qui reflètent les valeurs et les propositions de notre parti. Le rapport sur le modèle de développement trace les contours ambitieux d'une transformation vertueuse de la société marocaine, en plaçant le bien-être et la cohésion au centre de l'action publique. Nous nous félicitons des points d'accord et de complémentarité entre le programme des Indépendants pour la période 2021-2026 et la vision ambitieuse proposée par la Commission à l'horizon 2035.

Le RNI, qui a été le premier parti à présenter, via La Voie de la Confiance, sa contribution au nouveau modèle de développement, dès mars 2018, s'engage à mettre en œuvre les recommandations pertinentes du rapport présenté devant Sa Majesté, dans un esprit de responsabilité faisant prévaloir l'intérêt national.

Conscient du rôle fondamental des partis politiques dans l'encadrement des citoyennes et des citoyens et à l'expression de la volonté des électeurs, le RNI s'engage à contribuer pleinement à la réussite du "Pacte national pour le Développement", appelé de Ses Vœux par Sa Majesté, dans le communiqué du Cabinet royal du 25 mai 2021.

Depuis dix ans, des gouvernements de coalition menés par le Parti de la justice et du développement ont rassemblé au total sept partis que tout oppose. Le bilan reste largement en-deçà des attentes de nos concitoyens. À l'heure des réseaux sociaux, la démocratie représentative est plus que jamais défiée.

Les promesses du « Printemps arabe » n'ont pas été tenues. Même si la réforme constitutionnelle de 2011, produit d'une large consultation initiée par Sa Majesté le Roi, avait ouvert la voie à de grandes réconciliations identitaires, démocratiques et sociétales, les gouvernements qui ont suivi cette réforme n'ont pas été à la hauteur de leurs nouvelles prérogatives. Or, les institutions démocratiques nécessitent des hommes et des femmes de volonté pour les faire vivre et avancer.

Les Marocains attendent la concrétisation des principes énoncés dans le texte suprême : **l'égalité femmes-hommes** n'a pas avancé, **la lutte contre la corruption** s'est avérée un slogan creux instrumentalisé par les démagogues, **la reconnaissance de la diversité culturelle et linguistique** de notre pays a été combattue, le **développement économique** a été entravé par les querelles idéologiques stériles.

Le RNI a toujours lié l'exercice des responsabilités politiques à l'existence et au **renforcement continu de la confiance au sein de notre société : la confiance des Marocains, entre eux, leur confiance dans les institutions, et dans la qualité de leurs services publics.** Il continuera de porter cet espoir, quel que soit le résultat des prochaines élections.

Pour nourrir cette confiance, ciment indispensable de la société, moteur de l'action et condition de sa réussite, nous continuerons de faire valoir **la primauté de la loi et l'égalité des chances**, face aux discours populistes et aux fauteurs de division. Nous ferons de la **promotion des libertés individuelles**, dans le cadre du dialogue et de l'interaction vertueuse avec les valeurs de modération de la société marocaine, un **chantier de concorde nationale et d'émancipation collective.** Fiers des efforts consentis par notre pays pour élargir et consolider l'exercice des **libertés publiques**, nous nous engageons à **poursuivre l'édification de l'État de droit.**

La crise, que les Marocains ont affronté collectivement, a aussi été **un moment de vérité**. Elle a dévoilé ceux qui se contentent de parler au lieu d'agir. Ceux qui tentent de diviser la société pour cultiver la haine sociale, qui creusent la fracture sociale pour stigmatiser, qui veulent une société brisée pour se servir, et non servir. Discrédités par leur impuissance et leur versatilité, certains responsables politiques n'ont pas su se montrer à la hauteur des défis actuels.

Les Marocains méritent mieux qu'un parti politique qui niche son idéologie dans la religion pour **éviter toute interrogation quant à son bilan** et refuser de rendre des comptes sur sa gestion. **L'Islam appartient à tous** et personne n'a le droit de le prendre en otage. La religiosité marocaine empreinte de modération, autour de l'institution d'*Imarat Al-Mouminine*, nous immunise contre les tentatives de manipulation. Les Marocains n'attendent pas de leurs gouvernants des discours de piété, mais **des actes, de la méthode et des résultats**.

Les Indépendants ont accepté le compromis politique, mais n'accepteront pas la compromission. En étant dans la majorité, **nous avons fait avancer de nombreux chantiers stratégiques**, notamment ceux de la justice, de l'agriculture, de la pêche, du développement rural, de l'industrie, du commerce, de la jeunesse et des sports, du tourisme et de l'artisanat.

Dans la gestion des portefeuilles ministériels dont nous sommes responsables, **nous avons redoublé d'efforts pour protéger les emplois et pour en générer de nouveaux** dans le contexte du moment. Les destructions d'emploi causées par la crise, certes nombreuses, furent atténuées grâce aux créations antérieures, à la résilience renforcée du système de sécurité sociale, aux mesures prises dans l'urgence et à la mobilisation du tissu économique et financier. Les emplois créés hier sont une condition nécessaire de la reprise à venir.

Les Marocains connaissent notre parcours professionnel et savent que nous sommes crédibles lorsque nous évoquons la question de l'emploi. **Nous avons créé des milliers d'emplois dans le secteur privé**, avant de mettre nos compétences entrepreneuriales au service de la mise en œuvre de **stratégies sectorielles ambitieuses et génératrices d'emplois**.

Nous n'avons pas eu l'opportunité de gérer des portefeuilles sociaux, mais nous avons les compétences pour le faire. La direction du RNI, ses ministres, ses présidents de régions, ses cadres et militants des organisations professionnelles forment un vivier de talents prêts à servir leur pays. Les Indépendants ont montré leur capacité à mettre en place des politiques publiques répondant aux **problématiques sociales : santé, emploi, éducation**.

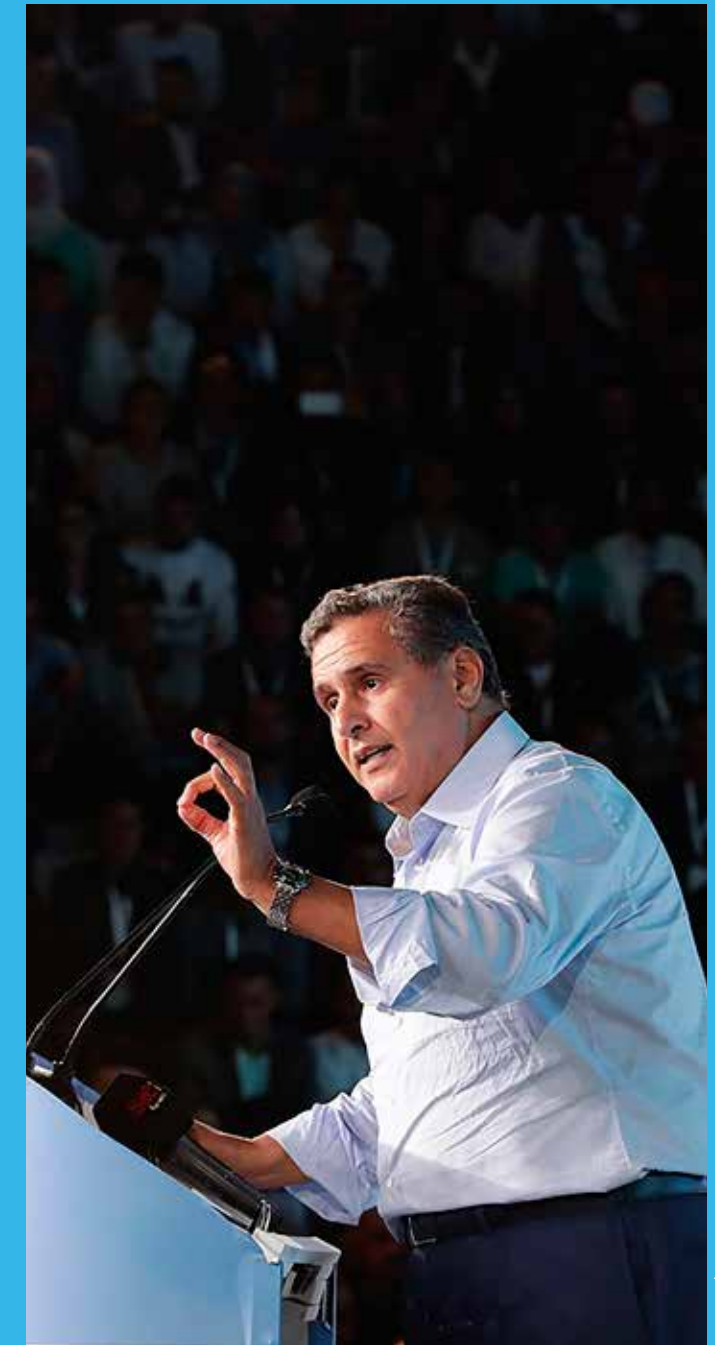
Tu mérites une assurance contre les aléas de la vie : la couverture maladie, les allocations familiales et un revenu de dignité pour les personnes âgées **(ENGAGEMENT 1)**;

Tu mérites un système de santé qui préserve ta dignité, avec une garantie d'accès à des soins de qualité et de proximité **(ENGAGEMENT 2)**;

Tu mérites des opportunités d'emploi pour une vie décente pour toi et ta famille, afin de construire ensemble une économie nationale forte **(ENGAGEMENT 3)**;

Tu mérites un enseignement gratuit, de qualité et ouvert sur les langues, qui développe les aptitudes de tes enfants dès leur plus jeune âge **(ENGAGEMENT 4)**;

Tu mérites une réforme de l'administration, un meilleur contrôle des politiques sociales et des services de proximité **(ENGAGEMENT 5)**.



Pour matérialiser plusieurs mesures de nos 5 Engagements, nous nous engageons à une ACTION PHARE :

Si nous remportons la prochaine majorité parlementaire, nous ferons voter, dans les six mois suivant les élections, une loi de lutte contre l'exclusion sociale, regroupant les mesures majeures de notre programme.



Nos efforts seront tournés vers l'inclusion de tous, et notamment de **toutes les personnes laissées-pour-compte** par des politiques sociales trop souvent pensées loin des réalités des citoyens. Les contributions essentielles des femmes marocaines à l'éducation, aux soins, à la solidarité et à la production de richesses ne sont pas reconnues à leur juste valeur au niveau politique. Au-delà des quotas de représentation mis en place dans les assemblées élues, nous pensons que l'action de l'État doit cibler **la réduction volontaire des inégalités liées au genre. Les Indépendants s'engagent à mener une politique transversale pour la prise en compte des déficits d'accès, d'opportunités et de revenus** dans toutes les politiques publiques.

Par ailleurs, nous désirons accompagner les jeunes, tous les jeunes, afin de les aider à trouver leur place dans la société. Nous voulons offrir aux jeunes ambitieux, qui travaillent avec ardeur et qui souhaitent transformer leur avenir et celui de leur pays, de nouvelles opportunités à la hauteur de leurs efforts. À tous les jeunes, nous rappelons qu'ils constituent **une majorité qui se laisse gouverner par une minorité.** Leur avenir et celui du Maroc est entre leurs mains et il leur appartient, à eux seuls, de barrer la route à ceux qui s'accaparent les résultats des urnes, en raison de l'abstentionnisme élevé. **Les Indépendants s'engagent à faire une place à la jeunesse au sein du gouvernement et des instances représentatives, s'ils remportent ces élections.**

ENGAGEMENT

- 1 -

**Une protection
contre les
aléas de la vie
pour tous
les membres
de ta famille**



MESURE 1 :

Créer un revenu de dignité pour les seniors

MESURE 2 :

Garantir la sécurité sociale pour tous les travailleurs

MESURE 3 :

Étendre l'assurance maladie pour tous, et en particulier les inactifs

MESURE 4 :

Offrir un soutien aux personnes en situation de handicap tout au long de la vie

MESURE 5 :

Verser des allocations familiales pour chaque enfant

Dans Son discours du Trône prononcé en juillet 2020, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a donné le coup d'envoi à un chantier social majeur, celui de la **généralisation de la protection sociale au profit de tous les Marocains**.

Deux discours ultérieurs, prononcés en août et en octobre de la même année, sont venus souligner la priorité de cette ambition Royale. Au mois d'avril 2021, s'est tenue au Palais royal de Fès, la cérémonie de signature de 3 conventions portant sur la généralisation de la protection sociale aux travailleurs agricoles, aux commerçants, aux artisans et aux professionnels indépendants.

La feuille de route de la généralisation de la couverture sociale est donc tracée, mais le défi reste celui de la mise en œuvre. Fort de sa gestion des départements ministériels qui co-pilotent l'exécution de cette réforme (finances, commerce et industrie, agriculture et artisanat), le RNI dispose de la vision et des compétences pour faire réussir ce chantier royal.

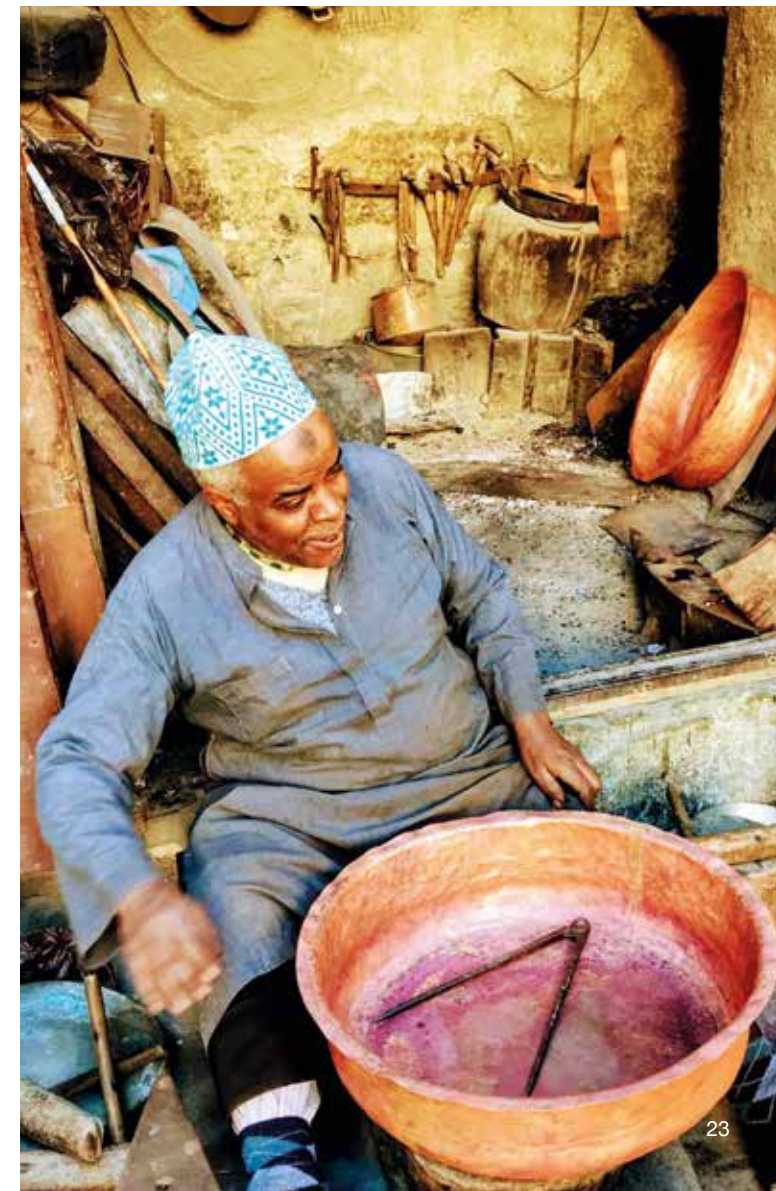
En 2018, le Souverain avait déjà mis en exergue « l'éparpillement des interventions » et le « faible taux de couverture et d'efficacité » des systèmes existants d'aides sociales. La crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 et ses conséquences — confinement, couvre-feu, suspension de certaines activités économiques — ont agi comme un révélateur de l'insuffisance des programmes sociaux existants et de la persistance des inégalités. Cette situation était connue de tous, mais elle est devenue, en 2020, plus insupportable.

La crise a mis en lumière les difficultés extrêmes que rencontrent les acteurs de l'économie de la débrouille : marchands ambulants, chauffeurs de taxis, femmes de ménages, travailleurs de l'informel, et bien d'autres travailleurs se sont tous retrouvés, du jour au lendemain, **sans filet de sécurité**.

La nécessité de **disposer d'une couverture sociale pour chacune et chacun d'entre nous** apparaît aujourd'hui comme une urgence et une évidence. Une urgence parce qu'il a fallu fournir une aide immédiate à toutes celles et ceux qui, frappés par la crise, se sont retrouvés dans le besoin immédiat. Une évidence aussi, car il est désormais admis de tous que la responsabilité individuelle ne justifie pas les difficultés des uns et des autres, pas plus qu'elle ne les soulage. **Pour les Indépendants, la solidarité institutionnelle s'érige donc en exigence à la fois morale et économique.**

Sa Majesté le Roi a appelé l'Exécutif à **un déploiement progressif entre 2021 et 2026**. En application des Hautes orientations royales, le Rassemblement national des indépendants s'est engagé dans la généralisation de l'assurance maladie obligatoire, à travers les mesures ciblant les professionnels des secteurs dont nos ministres assurent la responsabilité. Nous aspirons à poursuivre ce chantier et à l'approfondir, avec des **mesures véritablement protectrices pour tous, à commencer par les catégories les plus fragiles**.

Pour réduire la fracture sociale, nous voulons **accélérer la généralisation de la protection sociale** et ajouter aux solidarités familiales et communautaires, la **solidarité institutionnelle obligatoire** de toute une nation envers les **travailleurs**, mais aussi envers **nos aînés et les plus démunis et fragiles d'entre nous**.



La mise en place d'un régime universel de protection sociale relève à la fois d'une exigence de justice sociale et d'un impératif d'efficacité économique. La protection sociale pour tous constitue **un investissement rentable**, à la fois humainement et économiquement et tant sur les plans individuel que collectif.

Au niveau individuel, la protection sociale ouvre la voie à une vie en meilleure santé, à une espérance de vie plus longue, et à une assurance face aux accidents et aléas de la vie. La baisse des dépenses de santé restant à la charge des ménages aura un effet bénéfique sur le pouvoir d'achat des Marocains, tout en améliorant leurs conditions de vie.

Au niveau des entreprises, l'amélioration de la santé des employés constitue un facteur supplémentaire de l'augmentation de la productivité, tout en contribuant à réduire les injustices et les inégalités des droits et statuts des travailleurs, ce qui contribuera à assainir le climat social.

Au niveau collectif, l'expansion du secteur formel élargira l'assiette de l'impôt et générera davantage de recettes pour l'État, lesquelles permettront de financer les programmes sociaux et l'investissement public.

Enfin, la généralisation à tous de la protection sociale universelle signifie **une plus grande résilience dans les moments de crise comme celle que nous traversons**. C'est un levier concret pour réduire les inégalités et renforcer le lien social.

C'est pourquoi notre premier engagement est de **consolider l'État protecteur et de bâtir un système de couverture sociale pour tous**. Cet engagement illustre une des valeurs fondatrices des Indépendants : **la cohésion sociale**.

MESURE 1 : Créer un revenu de dignité pour les seniors



Notre première mesure relevant de la protection sociale vise à protéger nos aînés, à travers la création d'un **revenu de dignité** bénéficiant aux Marocaines et Marocains âgés de 65 ans et plus, vivant dans des conditions de précarité. Il s'agit d'un **transfert monétaire progressif visant à garantir à tous nos aînés un revenu minimum de 1.000 dirhams, à l'horizon de 2026.**

Dès 2022, un transfert de 400 dirhams mensuels pour les personnes âgées de plus de 65 ans permettra de soutenir leur pouvoir d'achat et leur autonomie. Ce montant mensuel sera augmenté progressivement en 2023, puis en 2024, avant d'atteindre 1.000 dirhams en 2026.

En 2021, 2,7 millions de nos concitoyens ont plus de 65 ans et ils seront plus de 3,5 millions en 2026. Actuellement, 68 % des Marocains âgés de plus de 65 ans ne bénéficient pas de système de retraite.

C'est pourquoi **nous nous engageons à ce qu'aucun d'entre eux ne soit abandonné et ne demeure sans revenu, à l'âge où la poursuite de l'activité devient difficile.** Si nous croyons fortement à la valeur du travail, il nous semble tout aussi essentiel de défendre l'inclusion socio-économique de nos aînés, qui ont déjà beaucoup donné à leurs familles, à leurs communautés, à leur travail et à notre pays.

Nous compléterons ce revenu minimum de dignité par **une couverture médicale gratuite pour les plus démunis**; les dernières années de l'existence étant celles où les dépenses de santé sont les plus importantes. Nous veillerons en même temps à réduire le poids des procédures administratives liées au remboursement des soins à travers la mise en place du tiers-payant pour les consultations, les soins et les médicaments.

Ces mesures d'ampleur visent à réduire directement la pauvreté et contribueront à la mise en place d'un État qui protège véritablement les plus démunis. Elles amélioreront aussi substantiellement **le pouvoir d'achat de nombreuses familles**, en soulageant celles dans la difficulté : les dépenses de solidarité qui sont à la charge des familles les empêchent d'épargner, d'investir dans la santé et l'éducation des enfants ou d'acquérir un logement.

Nos aînés, quel que soit leur parcours professionnel et familial, ont tous contribué à la richesse nationale; ils ont soutenu des familles et transmis les valeurs authentiques de *tamaghrabit*. Nous, Indépendants, défendons l'idée que **la communauté leur doit une garantie de dignité pour leurs vieux jours.**

MESURE 2 : Garantir la sécurité sociale pour tous les travailleurs



Nous nous engageons à mettre en œuvre la vision royale, en étendant la généralisation de la protection sociale à toutes les catégories d'actifs.

Encore aujourd'hui, près de la moitié de la population active ne bénéficie d'aucune couverture médicale. Dans de nombreux secteurs, les employés sont résignés à la précarité et à l'insécurité juridique de leur situation. Or, pour les inciter à rejoindre l'économie formelle, il faut qu'ils en perçoivent l'opportunité. Au lendemain de la crise sanitaire, la prise de conscience quant à l'assurance de bénéficier d'une protection sociale constitue un levier fondamental pour favoriser cette transition : **une assurance maladie et une retraite sont des droits dont doivent pouvoir bénéficier tous les actifs.**

La généralisation de la protection sociale à l'ensemble des actifs comprend deux volets. Le premier, entamé en janvier 2021, permettra à terme la généralisation de l'accès à l'assurance maladie obligatoire à tous les actifs (puis aux allocations familiales). Le second volet permettra d'ouvrir des droits à la retraite au bénéfice de l'ensemble des actifs. Ces réformes seront déployées à la suite du dialogue en cours avec les acteurs des différents secteurs concernés.

Toutefois, les slogans ne suffisent pas et la dignité retrouvée au travail doit être prouvée par des dispositifs concrets. Voilà pourquoi nous veillerons à **associer en amont la CNSS** pour préparer un cadre où **les bénéficiaires sociaux pour les actifs sont visibles, clairs et garantis par des cotisations raisonnables.** Le principe doit être celui d'une cotisation proportionnelle en fonction des revenus de l'activité, avec une nécessaire péréquation. La généralisation de la protection sociale pour tous les actifs ne sera réelle que s'ils y adhèrent, tous.

Une approche participative permettra d'étendre à de nouvelles catégories, notamment aux métiers de l'informel et au monde rural, un accès **simplifié et effectif** à une couverture médicale ainsi qu'au régime des retraites. Pour faciliter la couverture des actifs de l'informel, nous mettrons en place une procédure d'inscription à l'assurance maladie (et à l'organisme de gestion de celle-ci) qui soit simple et ouverte à tous.

L'élargissement du bénéfice de la protection sociale pour les travailleurs n'aurait pas de sens sans un **meilleur contrôle de l'obligation d'inscription des salariés à la CNSS.** Les employeurs ne cotisant pas intégralement, avant l'échéance des droits des salariés, devront être accompagnés, et le cas échéant sanctionnés, car les droits acquis par ces mêmes salariés ne sauraient être bafoués sans risque. En parallèle, la négociation collective, avec les représentants des salariés, doit accompagner l'effort de contrôle aujourd'hui assuré par la CNSS.

MESURE 3 : Étendre l'assurance maladie pour tous, et en particulier les inactifs



Notre première année de mandat sera consacrée **en priorité à réussir le chantier de la généralisation de l'assurance maladie obligatoire (AMO)**. Aussi bien le principe de solidarité que la récente crise sanitaire nous rappellent qu'il n'est ni acceptable, ni soutenable, qu'une majorité de nos concitoyens soit encore exclue de la protection sociale. C'est le cas notamment des nombreuses femmes sans emploi ; des personnes sans emploi et à faible revenu qui étaient éligibles au régime d'assistance médicale (Ramed) ; et des personnes âgées de plus de 65 ans, ciblés par le revenu de dignité proposé dans la **Mesure 1**.

Les conséquences sociales et économiques du faible taux de couverture sociale représentent un coût considérable pour notre pays et l'ouverture des droits à toutes les catégories d'actifs du secteur formel ne suffira pas à généraliser la protection sociale.

Voilà pourquoi nous étendrons le bénéfice du système de protection sociale aux personnes jusque-là exclues de l'économie, à travers une assurance maladie universelle, pour une somme forfaitaire calculée en fonction des moyens de chacun. Pour assurer la couverture des ménages démunis, les cotisations au système d'assurance maladie seront **subventionnées par l'État et par les ressources de la CNSS**.

Les subventions de l'État ainsi que les aménagements tarifaires visent à élargir l'assiette des bénéficiaires de l'assurance maladie, en intégrant toutes les personnes aujourd'hui sans couverture médicale, dans un esprit d'équité. La généralisation de l'assurance maladie obligatoire offre une incitation supplémentaire pour la mise en place d'un système de tiers-payant, que nous proposons dans notre **Engagement 2**, à travers la carte de santé à puce facilitant la prise en charge de tout ou partie des dépenses de santé (**Cf. Mesure 9**).

MESURE 4 : Offrir un soutien aux personnes en situation de handicap tout au long de la vie



Face à l'abandon et au besoin, nous nous engageons à promouvoir **une société solidaire, où tous les citoyens reçoivent le soutien dont ils ont besoin.**

Selon le recensement général de la population de 2014, au moins 1,7 millions de personnes sont en situation de handicap, soit près de 5 % de la population de notre pays. Les troubles intenses de la vision concernent plus de 680.000 personnes, les troubles intenses de l'audition touchent plus de 400.000 personnes, et près de 950.000 personnes sont incapables de marcher ou de monter l'escalier. D'autres formes de handicap nécessitent un accompagnement spécifique, y compris l'incapacité à se rappeler ou à se concentrer, ou l'incapacité à prendre soin de soi.

S'il est vrai que toutes les personnes en situation de handicap n'ont pas les mêmes besoins, il est évident qu'elles font toutes face à de nombreux obstacles qui limitent leur intégration sociale et restreignent leur droit à une existence digne. Les familles affrontent de nombreux défis pour que leurs enfants puissent poursuivre une scolarité primaire ininterrompue. Les adultes — surtout les plus âgés — souffrant de handicap, rencontrent de grandes difficultés pour utiliser les transports publics, trouver un emploi et vivre de façon autonome.

Nous souhaitons poursuivre une politique publique claire, intégrée et multidimensionnelle, en faveur des personnes en situation de handicap, tout en **soutenant les associations** qui œuvrent déjà pour leur intégration.

Parce qu'elles constituent l'échelon territorial et social le plus proche des bénéficiaires, nous nous engageons à **doter les associations œuvrant dans le domaine du handicap d'un budget annuel additionnel de 100 millions de dirhams, dès la première année du mandat gouvernemental.** Les associations, répondant aux obligations d'un cahier des charges fixé par l'État, devront offrir des services spécifiques aux personnes en situation de handicap : **accompagnement socio-médical, crèches et écoles, formation et insertion professionnelle, accès aux services publics, etc.**

Le soutien aux familles doit s'exercer de façon différenciée au cours de l'existence. Afin de développer la détection, la prévention et l'accompagnement du handicap, notre plan pour la réforme de la santé donne une grande place à **la détection et à la prévention, dès le plus jeune âge (cf. Mesure 8).** Ensuite, **les allocations familiales** fourniront un soutien inédit pour les familles défavorisées avec un enfant en situation de handicap. Cet accompagnement financier sans précédent, destiné à améliorer le pouvoir d'achat des familles marocaines, contribuera à soutenir les familles démunies dont un membre est en situation de handicap **(cf. Mesure 5).**

Par ailleurs, **la formation des enseignants** à l'accueil des enfants en situation de handicap et avec des besoins spécifiques fait partie intégrante de notre réforme de l'éducation, et nous proposons **une nouvelle formation d'éducateurs spécialisés** dans leur accompagnement **(cf. Mesure 16).** Une meilleure formation des enseignants et des professionnels spécialisés est essentielle pour améliorer la scolarisation et la formation des enfants en situation de handicap de tous âges.

Pour les adultes en situation de handicap, nous nous engageons également à favoriser leur insertion professionnelle, notamment par **l'octroi effectif d'emplois publics aux personnes en situation de handicap.** Pour les personnes âgées qui sont davantage susceptibles d'être en situation de handicap (près du tiers des plus de 60 ans), le **revenu minimum vieillesse** que nous proposons apportera une aide directe pour les dépenses au quotidien des plus démunis **(cf. Mesure 1).** Enfin, nous nous engageons à étendre les bénéfices de la protection sociale à **toutes les personnes en situation de handicap et à assurer leur accès prioritaire et gratuit à l'assurance maladie.**

La politique inclusive que nous proposons exige aussi de l'État qu'il intègre systématiquement **les problématiques d'accès aux services publics** dans la conception des politiques publiques. En particulier, nous inciterons les collectivités territoriales à **réaménager les moyens de transport en commun pour pouvoir accueillir les personnes à mobilité réduite.** Aussi, le développement des technologies numériques constitue un axe essentiel de notre programme, qui permettra d'améliorer l'intégration des personnes en situation de handicap, notamment **grâce au télétravail et à l'enseignement numérique (e-learning),** et en favorisant leur équipement en outils numériques.

L'ensemble de ces mesures constitue un engagement fort pour renforcer les politiques pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap et faciliter leur intégration et leur autonomisation tout au long de l'existence.



MESURE 5 :
Verser des
allocations familiales
pour chaque enfant



Refonder l'égalité des chances passe aussi par une aide significative aux parents pour qu'ils puissent subvenir aux besoins essentiels de leur famille. La crise sanitaire a durement affecté le pouvoir d'achat de millions de ménages et les enfants des familles les plus vulnérables font face au risque de **déscolarisation définitive**.

Dans le cadre de la généralisation de la protection sociale, annoncée par Sa Majesté en juillet 2020, le gouvernement a la charge **d'étendre le système des allocations familiales à tous les ménages marocains**.

Cette ambition s'appuie sur les acquis récents de la politique d'allocations aux familles les plus vulnérables ciblées par le programme Tayssir. Le montant des allocations familiales sera de 300 dirhams mensuels par enfant, dans la limite de trois enfants, au même niveau que la prestation offerte par la CNSS aux enfants de salariés.

Nous proposons la mise en œuvre de cette mesure dès 2022. Il s'agit d'une mesure d'égalité qui aura un impact redistributif fort pour les ménages les moins aisés et **encouragera la poursuite de la scolarisation des enfants des ménages défavorisés**. L'obligation de scolarité de six à quinze ans, déjà prévue par la loi, sera encore renforcée par cette mesure.

Nous installerons également **une prime de 2.000 dirhams** à la naissance, pour le premier nouveau-né, afin d'inciter les femmes enceintes à **respecter les examens recommandés lors de la grossesse et à vacciner le nouveau-né au BCG et tous les vaccins recommandés à la naissance (vaccin antipoliomyélitique et prévention de l'hépatite B virale), voire en étendant cette incitation aux vaccins recommandés à six semaines (DTC : diphtérie, tétanos et coqueluche)**. Cette prime, installée dans le dessein d'établir un contact entre la femme enceinte et les services de santé et la sensibiliser quant à l'importance du suivi médical de sa grossesse, sera de 1.000 dirhams pour la deuxième grossesse et disparaîtra dès la troisième grossesse.





ENGAGEMENT

- 2 -

**Des soins de
santé de qualité
pour préserver
ta dignité**



MESURE 6 :

Doubler le budget de la santé publique sur les cinq prochaines années

MESURE 7 :

Ériger le médecin de famille en point d'entrée du parcours de soins

MESURE 8 :

Des examens gratuits pour suivre la grossesse et les nouveau-nés

MESURE 9 :

Le tiers-payant pour les consultations, les soins et le médicament

MESURE 10 :

Instaurer le fonds *Zakat Al Mal* et diriger la moitié des dons vers le financement de la santé, en particulier les maladies chroniques

Les Indépendants n'ont pas attendu la crise liée à la pandémie du Covid-19 pour placer la santé au centre de leur offre politique. En mars 2018, notre manifeste La Voie de la Confiance identifiait déjà les pistes de réforme pour que le système national de santé soit à la hauteur des attentes de nos concitoyens. « La santé est trop précieuse pour être laissée au hasard, la santé est trop centrale pour être tributaire des moyens du patient », expliquait alors Aziz Akhannouch, président du RNI. Le diagnostic et les mesures de réforme proposées sont plus que jamais d'actualité.

Renforcement des effectifs en personnel soignant pour mieux couvrir le territoire et les besoins des patients, généralisation progressive de la médecine de famille, renforcement des centres de santé primaire, mise en place de réseaux hospitaliers régionaux ; voilà **certaines idées que mettaient en avant les Indépendants, dès 2018**, afin de bâtir la médecine de proximité. La mise en place d'une carte d'identité médicale, la refonte de la politique du médicament, les primes d'éloignement pour les professionnels de santé afin de lutter contre les déserts médicaux, un ciblage des points noirs qui donnent une piètre image de notre pays (tels que les taux de mortalité maternelle et infantile élevés) ; toutes ces propositions sont autant de leviers pour garantir une meilleure santé pour nos concitoyens.

La pandémie du Covid-19 est venue confirmer les insuffisances de notre système de santé. Elle a mis sur le devant de la scène ce que nous savions déjà, pour l'avoir **entendu de la bouche de nos concitoyens tout au long des cinq dernières années, et encore récemment lors de notre initiative 100 jours, 100 villes : les Marocains méritent de meilleurs soins de qualité pour préserver leur dignité.**

Pour que la santé ne soit plus synonyme de *hogra* et d'inégalités, nous nous engageons à renforcer la formation des médecins et du personnel de santé, tout en améliorant leurs conditions de travail et de rémunération. Par ailleurs, la complémentarité des systèmes de santé public et privé, au service des citoyens, n'est pas un slogan creux,

car nous veillerons à la généralisation d'une assurance maladie universelle (**cf. Engagement 1**) et à la mise en place du tiers-payant, dans l'objectif de soulager financièrement les familles.

Ces idées et propositions sont issues de nos consultations avec les citoyennes et les citoyens, et aussi de l'effort de réflexion de l'Organisation des professionnels de santé Rniste, qui ont montré tout au long de la crise sanitaire leur engagement pour le bien commun. C'est pourquoi, et comme nous l'avions annoncé en 2019, nous sommes **prêts à prendre nos responsabilités et nous déclarons notre intention de briguer le Ministère de la santé, si nous sommes dans la prochaine majorité.**

Si elle promet des perspectives inédites d'amélioration des conditions de vie pour des millions de nos concitoyens, l'extension de la protection sociale (**cf. Engagement 1**) resterait somme toute hypothétique sans une réelle mise à niveau de notre système sanitaire. **La généralisation de l'assurance maladie va générer une augmentation de la demande de soins, à laquelle il faut se préparer dès maintenant, en relevant de nombreux défis, à commencer par la mise à niveau de l'hôpital public.** C'est pourquoi nous nous engageons à renforcer le service public de la santé par un plan ambitieux visant à répondre à l'urgence, à court terme, tout en fournissant les moyens d'un développement de l'offre de soins dans la durée.





MESURE 6 :
Doublé le budget
de la santé publique
sur les cinq
prochaines années



Selon les données recensées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en 2019, le Maroc compte 1,65 personnel médical pour 1.000 habitants. Or, la norme recommandée par l'OMS se situe à 2,3 médecins, infirmiers et sage-femmes pour 1.000 habitants, pour assurer une couverture vaccinale de 80 %, garantir des accouchements assistés pour 80 % des femmes enceintes et permettre une amélioration durable des indicateurs de santé pour l'ensemble de la population.

Dans un contexte marqué par l'émigration croissante de médecins marocains, les départs à la retraite non renouvelés, le faible attrait des concours de recrutement du secteur public, la concentration des effectifs dans certaines régions au détriment d'autres et la non réalisation de l'objectif de former 3.300 médecins annuellement à horizon 2020, nous courrons le risque de voir nos effectifs en médecins réduits par trois sur les dix prochaines années. Cette situation compromet fortement notre capacité à renforcer l'accès aux soins, au moment où la généralisation de la protection sociale requiert a minima de doubler le nombre de médecins et d'améliorer la couverture du territoire national.



Arrêter l'hémorragie, prendre soin du personnel soignant

La crise du Covid-19 l'a rappelé : si notre corps médical ne peut faire face, aucune ressource, aucune compétence, aucune énergie ne saurait le remplacer. Des professionnels de santé épanouis dans leurs fonctions, voilà le préalable à toute réforme de la santé. Nous devons en prendre soin et arrêter l'hémorragie de l'émigration en améliorant leurs conditions de travail et donc les conditions d'accès à la santé.

Or, un médecin diplômé, après sept années d'études au minimum, ne bénéficie pas encore du statut de Docteur d'État et perçoit un salaire inférieur d'en moyenne 4.000 dirhams à celui de ses pairs fonctionnaires docteurs. Un seul mot peut décrire cette situation : injuste. Voilà pourquoi **nous engagerons, au cours de la première année du quinquennat, une refonte du statut du médecin en accord avec ses compétences et ses sacrifices**, car la nature de sa mission, ses horaires et ses conditions de travail ne peuvent être assimilés à ceux de la fonction publique. En cela, nous mettrons à niveau sa rémunération, veillerons à sa protection sociale et à l'amélioration des conditions d'indemnisation pour les gardes d'astreinte et de permanence.

Nous nous engageons à **rattraper le retard pris et fixons l'ambition de former annuellement 3.300 médecins, contre 2.200 actuellement**. Afin de renforcer les effectifs en personnel de santé, nous nous engageons d'abord à augmenter la capacité de formation des facultés de médecine. Parce que celles-ci sont tributaires de l'ouverture

de nouveaux centres hospitaliers universitaires, nous comptons **finaliser les chantiers en cours** des centres hospitaliers universitaires, dans les villes de Tanger, Agadir et Laâyoune et **mettre en place un CHU additionnel**. Pour compenser les départs des diplômés de nos facultés de médecine vers les pays européens, nous travaillerons avec nos partenaires de l'Union européenne à la **création d'une faculté euro-méditerranéenne de médecine**, sur le modèle de l'université Euromed de Fès.

Nous mettrons également fin aux longues affectations des médecins spécialistes contractuels, qui se soldent parfois par un renoncement au service public voire une émigration à l'étranger et donc par un manque à gagner considérable pour le pays. Nous y substituerons **un système de rotation, organisé au niveau régional et amenant le personnel soignant des hôpitaux régionaux spécialisés à effectuer des périodes de service en zones reculées, selon des fréquences prédéfinies**. Ces spécialistes seront d'abord jugés sur leur performance en termes de nombre et de qualité d'actes et d'opérations réellement pris en charge dans ces zones ; leur temps de présence sur les lieux n'étant pas à lui seul un critère suffisant et satisfaisant. Il appartiendra à la représentation régionale du département de la santé d'assurer la disponibilité des moyens et équipements nécessaires à cette prise en charge, pour accompagner ce système de rotation.

Aussi, en partenariat avec les conseils territoriaux, **une prime d'éloignement variant de 500 à 3.000 dirhams sera octroyée au personnel soignant exerçant en zones enclavées**, dans le cadre de la médecine de famille. Cette prime sera définie en fonction de la distance séparant le lieu d'affectation de la ville la plus proche et aura pour finalité d'attirer le patient vers les services de proximité. En cela, nous nous reposons sur les **résultats concluants du pilote mené par le conseil provincial de Tiznit, depuis 2019**. La durée de l'affectation ne dépassera pas deux ans, à moins que le médecin ou l'infirmier, souhaite la prolonger de son propre gré.

Afin de lutter effectivement contre les déserts médicaux et mettre fin au système actuel d'affectation aléatoire, nous veillerons également à la mise en place d'un **système de discrimination positive d'accès aux facultés de santé**, en faveur de bacheliers méritants issus de provinces prioritaires, en particulier celles qui relèvent de régions où il n'y a pas de facultés de médecine et de centres hospitaliers universitaires. **Des quotas d'admission en facultés de médecine seront réservés à ces bacheliers, assortis de bourses d'études** sur critères sociaux. À leur tour, ces étudiants devront s'engager à servir leurs provinces natales, une fois leur diplôme en médecine obtenu.

Améliorer l'équipement dans les établissements de santé publique

On ne dénombre plus le nombre de grèves du personnel soignant, pointant du doigt le manque de moyens dans les services de santé publique, ce qui compromet la prise en charge des patients dans de bonnes conditions : ruptures de stocks de médicaments, manque de consommables, pannes répétitives du matériel et sous-utilisation des équipements, plantent le décor de l'hôpital public et contribuent pour beaucoup aux réticences d'affectation en zones reculées.

L'analyse des dépenses budgétaires dans le secteur de la santé montre que la défaillance ne vient pas toujours d'un manque de moyens, mais aussi d'un défaut de gouvernance du système sanitaire. Toutefois, si le budget d'investissement alloué au département de la santé doit être mieux dépensé, il doit aussi être renforcé.

L'augmentation du budget devrait d'abord permettre la mise à niveau des centres de santé primaire, qui seront réorganisés pour accueillir la médecine de famille. Au nombre de 2.112 actuellement, le taux de couverture moyen par centre varie selon les régions, allant de 5.000 à 20.000 habitants par centre. Nous faisons le choix délibéré de concentrer les efforts sur l'amélioration de l'aménagement, de l'équipement et du fonctionnement des centres existants, couplés au développement des services de santé à domicile et de la télémédecine.

Le budget additionnel devrait aussi permettre de renforcer la capacité litière de notre pays. Le Maroc compte actuellement 34.500 lits dont près de 30 % sont logés dans des cliniques privées, soit moins d'un lit d'hôpital pour 1.000 habitants. Pendant la crise sanitaire, la pénurie en équipements de réanimation, en lits, en box et autres équipements, exerçait une forte pression tant sur le personnel de santé que sur les décideurs politiques. Or, bien qu'il n'existe pas de norme de référence, **il nous semble essentiel de doubler les capacités et dépasser le seuil de 2 lits pour 1.000 habitants sur les 5 prochaines années.**

L'augmentation des ressources budgétaires permettra également de **combler les carences en termes d'équipements publics lourds** (générateurs d'hémodialyse, scanographes, unités de mammographie, IRM, etc.). Cela étant, nous veillerons, en même temps, **à mieux gérer les actifs et à mutualiser les équipements**, quand cela s'avère plus productif. Tel est le cas pour l'exécution de services annexes aux actes médicaux, comme les analyses médicales et les services de radiologie qui nécessitent un investissement conséquent en équipements et en maintenance annuelle, alors que les installations relatives à ces spécialités demeurent sous-utilisées.

Aussi, la défaillance du "150", numéro des secours médicaux est un chantier important. Les patients font face à une série de difficultés avant même d'accéder aux soins. Ils déplorent particulièrement l'indisponibilité des ambulances et le coût de transport vers les hôpitaux.

En partenariat avec les conseils régionaux et provinciaux, nous aspirons à ce que **chaque région déploie un nombre suffisant en ambulances équipées et qu'elle dispose d'un Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)** chargé d'assurer une écoute permanente qui réponde à la demande d'aide médicale, afin que les hôpitaux puissent réagir efficacement aux urgences.

Un hôpital public attractif pour tous

L'égalité d'accès aux soins implique de corriger les inégalités, et non d'offrir la gratuité pour tous. Autrement, et tel que nous l'observons aujourd'hui, l'hôpital en manque de ressources se transforme en un capharnaüm, incapable de répondre convenablement aux besoins en soins.

Force est de constater qu'en supportant tout le poids du Ramed, dont le budget est décorrélé de la demande de soins, l'hôpital public a creusé son déficit et réduit son attractivité, car ses ressources budgétaires ne lui suffisent pas à fournir un service de qualité, à renouveler ses équipements ou encore à motiver son personnel. Devant cette dégradation générale, beaucoup de nos concitoyens bénéficiant de la protection sociale ont déserté les hôpitaux publics. Or, il est injuste que des Marocains, notamment ceux issus de la classe moyenne, s'acquittent de leurs impôts et peinent à joindre les deux bouts sans pouvoir prétendre à un service décent et n'aient d'autre choix que d'opter pour le secteur privé. Voilà pourquoi nous ambitionnons d'ériger l'hôpital en une structure autonome dans sa gestion, attractive pour

l'ensemble des Marocains, tenue par un cahier des charges assorti d'objectifs, et devant en rendre compte auprès de la représentation régionale de santé. Les tarifs des actes en hôpital, gelés depuis quinze ans, doivent être valorisés à leur juste coût de revient.

L'ensemble des mesures citées ci-dessus permettront de réconcilier l'hôpital public avec les patients, en améliorant son attractivité. Réciproquement, en offrant des services de qualité, celui-ci pourra augmenter ses ressources, grâce à un nombre accru de patients qui mobiliseront leurs organismes de protection sociale en tant que tiers payants. Ce cercle vertueux permettra à l'hôpital public de maintenir sa qualité de service.

L'amélioration de l'attractivité passe également par la professionnalisation de certains services, parfois considérés comme secondaires par rapport à l'acte de soin mais qui, aujourd'hui, assombrissent l'image de l'hôpital public. Des partenariats publics-privés pour la sous-traitance **des activités d'accueil, de gardiennage, de nettoyage et de sécurité** permettront d'améliorer la qualité de ces services annexes et de juguler de nombreux abus.



Investir dans la télémédecine

L'offre de soins est fragilisée par la faible densité des professionnels de santé et la recrudescence des déserts médicaux dans certaines zones géographiques, notamment rurales. Cela incite à une révision en profondeur de l'architecture du système de soins, de l'organisation à la conception de la pratique médicale.

La télémédecine permet de coordonner les offres de soins entre des établissements de santé publics proches géographiquement en privilégiant leur complémentarité, et ainsi d'œuvrer à l'égal accès aux soins dans les territoires. Elle permet également de rationaliser l'offre de soins et l'organisation hospitalières, en conciliant deux grands principes, une plus grande égalité d'accès aux soins d'une part, et la rationalisation des dépenses de santé d'autre part.

Nous ambitionnons de mettre en place des dispositifs digitalisés dans divers environnements de soins (hôpitaux, centres de santé, domiciles, cabinets médicaux, etc.) afin **que les professionnels de santé puissent réaliser des actes médicaux malgré la distance géographique des patients**. Le médecin sera en mesure d'établir un diagnostic, d'assurer un suivi dans le cadre de la prévention ou un suivi post-thérapeutique, de requérir un avis spécialisé, de préparer une décision thérapeutique, et de prescrire des médicaments.

Nous souhaitons ainsi investir dans la **téléconsultation, la téléexpertise, la télésurveillance et la téléassistance médicales**, afin de permettre aux professionnels de santé d'intervenir, de consulter des confrères, ou de surveiller des patients, à distance.

Une stratégie pour la gestion des crises et urgences sanitaires

Les pandémies virales émergentes imposent des exigences extraordinaires et durables à notre système de santé. Les mesures prises l'année dernière pour réduire la propagation virale du Covid-19, telles que le confinement et la distanciation sociale, le port du masque obligatoire et le renforcement des mesures d'hygiène ont permis de faire face à des besoins exponentiels, face à une offre de santé peu extensible.

Afin de faire face aux futurs risques sanitaires, il devient nécessaire d'institutionnaliser la démarche à suivre pour la gestion de crise, **en renforçant les fonctions en charge de la gestion des risques sanitaires** au niveau du département de la santé et en s'assurant proactivement de la disponibilité des besoins essentiels en médicaments, équipements, tests, etc.

MESURE 7 : Ériger le médecin de famille en point d'entrée du parcours de soins



Nous faisons le choix de placer **la médecine de famille au cœur de la réforme, car elle constitue la clé d'entrée pour une meilleure prise en charge des citoyens.** Le but est d'améliorer la qualité du service, d'optimiser l'allocation des ressources humaines et de désengorger les hôpitaux pour une meilleure prise en charge des cas d'urgence.

Le Maroc compte actuellement 26 médecins généralistes pour 100.000 habitants et nous portons l'objectif de resserrer le maillage territorial de la santé primaire, en atteignant **une densité où chaque médecin de famille s'occuperait à terme de 300 à 400 familles**, afin de satisfaire aux préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé.



Le binôme médecin-infirmier du centre de proximité constituera le **maillon obligatoire à toute consultation spécialisée en hôpital provincial, régional ou en centre hospitalier universitaire.** Toutes les consultations, du centre de proximité jusqu'à l'hôpital universitaire, se feront **sur rendez-vous, à l'exception des cas d'urgence, ce qui permettra de maîtriser le flux** des passages, de consacrer plus de temps au patient et de venir à bout de la discorde qui règne dans les salles d'attente. Le médecin de famille aura la responsabilité d'orienter le patient, au besoin, vers les structures à même de lui prodiguer les soins non pris en charge par le centre de proximité. **La prise de rendez-vous passera systématiquement par le centre de proximité** afin de diminuer les délais d'attente et combattre les pratiques corrupives.

Les autres maillons de la filière des soins souffrent de dysfonctionnements similaires, et la carte sanitaire doit être profondément réétudiée. Pour une meilleure organisation de la production des soins, nous érigerons **des réseaux d'hôpitaux spécialisés au niveau des régions, en lieu et place des hôpitaux multidisciplinaires actuels.** Cette spécialisation permettra une meilleure gestion des ressources rares que sont les médecins spécialistes et les infirmiers de blocs opératoires, rendra plus aisée la mise en place d'un système de garde résidentielle et améliorera significativement le nombre d'opérations chirurgicales.

L'atteinte de cet objectif de réorganisation de la filière des soins suppose que l'on résolve une double-problématique : **d'une part, celle de l'incitation du personnel soignant à exercer en zones reculées et d'autre part, celle du renforcement, à court et moyen termes, des effectifs en médecins et infirmiers.** Elle requiert un aveu d'échec des remèdes du passé fondés sur la contrainte légale assortie de sanctions inefficaces. Elle suppose une volonté politique prête à changer de paradigme et un alignement de tous les acteurs sur une même finalité : celle de venir à bout des profondes inégalités géographiques et socio-économiques qui entachent l'accès équitable aux soins.

Le pilote concluant, que nous avons mené depuis 2019 dans la province de Tiznit, démontre que la motivation, notamment financière, du personnel soignant est une condition-clé dans la lutte contre les déserts médicaux. En effet, l'octroi de primes variables aux médecins généralistes et infirmiers, selon leur rayon d'éloignement de la ville de Tiznit, a permis d'améliorer sensiblement la disponibilité du personnel de santé.

Nous comptons généraliser cette expérience, en attribuant **des primes variables de 500 dirhams à 3.000 dirhams, en fonction du rayon d'éloignement de la ville la plus proche, pour le personnel soignant exerçant en zones reculées.**



MESURE 8 :
Des examens gratuits
pour suivre la grossesse
et les nouveau-nés



Le Maroc a réduit d'un tiers les décès maternels et des nouveau-nés entre 2010 et 2018. Cet accomplissement notable est d'abord un encouragement à fournir un effort supplémentaire pour **passer en dessous de la barre de 50 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes**. Or, une femme enceinte sur deux n'est pas médicalement suivie durant sa grossesse et, en milieu rural, seulement 43 % des naissances sont médicalement assistées.

Cette **fracture sanitaire** est principalement due à la combinaison d'un accès limité aux services de santé, d'inégalités socio-économiques élevées et d'un faible niveau général d'éducation chez les femmes. Pour réduire cette fracture, il est nécessaire d'améliorer l'accès aux soins pendant la grossesse, à l'accouchement et post-partum.

Plusieurs mesures que nous proposons pour améliorer le système de santé contribueront à une meilleure prise en charge des femmes et des nouveaux nés. Ainsi, la mise à niveau des centres de proximité, notamment en milieu rural et le **renforcement des effectifs en personnel paramédical, en particulier en sage-femmes qualifiées**, faciliteront l'accès des femmes enceintes à une prise en charge médicale régulière. De même, le **développement de la médecine communautaire** et des services de santé à domicile, le **désengorgement des services de gynécologie-obstétrique** grâce à la réorganisation de

la filière des soins et l'amélioration de la disponibilité du médicament subventionné, sont tous des facteurs déterminants pour une meilleure prise en charge des femmes et des nouveau-nés.


Aussi, pour améliorer la prévention et le dépistage des grossesses à risque, **nous rendrons effectif le suivi médical gratuit de toutes les femmes enceintes, avec des examens gynécologiques à 3, 6 et 9 mois de grossesse**. Cette mesure de prévention viendra compléter la prime à la naissance (**cf. Mesure 5**), afin d'inciter les femmes enceintes à **respecter les examens nécessaires** lors de la grossesse et à **vacciner le nouveau-né au BCG et aux autres vaccins recommandés à la naissance**. Ces mesures seront également complétées par des **campagnes de sensibilisation**, telles que l'envoi de messages SMS de rappel, lorsque les examens doivent être réalisés.

Le suivi des femmes durant la grossesse bénéficie aussi bien à la mère qu'au nouveau-né. **Les bénéfices d'une naissance en bonne santé se traduisent chez l'individu par un meilleur développement physique et cognitif tout au long de l'existence**. Ces gains doivent être renforcés par un dépistage précoce de troubles qui, s'ils ne sont pas corrigés, représentent rapidement un coût très élevé, tant pour l'enfant et sa famille que pour la société.

Pour faire face à ces troubles, dépister et corriger la surdité à la naissance représente un investissement particulièrement avantageux. **La surdité à la naissance, sous ses différentes formes, touche entre un et trois enfants marocains sur 1.000**. Tout au long de son existence, cet enfant devra affronter des obstacles considérables, et parfois insurmontables. Les enfants nés sourds débutent leur existence avec un handicap qui entrave leur développement cognitif, leur scolarité et qui réduit énormément leur chance de s'intégrer socialement. En particulier, la surdité profonde représente un poids considérable pour la famille et la collectivité, aussi bien du fait de la cherté de la prise en charge de l'enfant qu'en privant la société d'un citoyen actif et productif.

Heureusement, il est aujourd'hui bien établi qu'un diagnostic précoce et une intervention médicale peuvent remédier aux cas les plus graves de surdité à la naissance. Plusieurs hôpitaux marocains pratiquent l'implantation cochléaire qui permet de remédier à la surdité profonde chez les très jeunes enfants. Lorsqu'elle est pratiquée avant l'âge de deux ans, le plus tôt possible, cette intervention offre une existence et un développement comparables à ceux d'un enfant qui ne souffre pas de surdité.





Nous proposons d'intégrer à la protection sociale de base de **l'Engagement 1, le dépistage systématique de la surdité** à la naissance et **l'implantation cochléaire** chez tous les enfants marocains souffrant de surdité profonde qui en ont besoin, soit environ un enfant sur 100.000. Le coût de cette intervention qui peut s'élever à 400.000 dirhams est en réalité beaucoup plus faible que les gains pour la collectivité que représente un individu qui ne souffre pas de surdité profonde. Il s'agit donc en réalité d'un investissement profitable aussi bien à court terme qu'à long terme.

Tout comme les troubles auditifs, une vision diminuée affecte le développement de l'enfant et peut conduire à l'échec scolaire. Pourtant, là encore, le coût que représente une détection précoce et systématique des déficiences visuelles est bien moindre que celui des effets cumulatifs du handicap visuel. Nous proposons donc également de **systematiser le dépistage précoce des troubles de la vision**, en incluant **deux tests** ophtalmologiques dans la

protection sociale de base, **l'un avant un an et l'autre avant trois ans**. Ces rencontres avec un ophtalmologue permettront également de sensibiliser les parents au besoin d'un suivi régulier de l'évolution de la vision chez leur enfant.



Nous nous engageons donc à ce que le Maroc relève le défi de la détection et du traitement des troubles auditifs et visuels chez les jeunes enfants. Cet investissement limitera les coûts cumulés de ces déficiences et augmentera la contribution des bénéficiaires à notre économie et à notre société. Cet investissement constitue une dimension importante de notre politique ambitieuse en faveur de **la petite enfance (cf. Mesure 19)**.



MESURE 9 :

Le tiers-payant pour les consultations, les soins et le médicament



Toute réforme du système de santé serait incomplète si elle restait centrée sur l'hôpital, ses moyens, ses hommes et ses femmes. Nous entendons, en complément de tous les efforts précités, améliorer le quotidien des Marocains en **limitant leurs dépenses de santé directes, le «out-of-pocket»**, qui s'avère un frein devant l'accès aux soins.

Parallèlement à la généralisation de la protection sociale, nous pensons que la digitalisation du système de santé permettra d'améliorer le vécu sanitaire, tant pour le personnel de santé que pour le patient. À ce jour, nombreux sont nos concitoyens qui renoncent à consulter un médecin, ou à acheter des médicaments, par manque de moyens. Nombreux sont les établissements de santé qui exigent un chèque de garantie avant d'accéder à leurs services. Nombreux sont les cas d'urgence qui affluent dans les hôpitaux, sans que le groupe sanguin du patient, ses antécédents médicaux ou ses traitements ne soient connus, ce qui conduit à une prise en charge trop souvent défailante.

Voilà pourquoi, **nous doterons chaque Marocain de la carte de santé à puce, pour réduire ses dépenses directes liées à la santé et permettre un suivi efficace et personnalisé de son cas, tout au long de la filière des soins.** Véritable pièce d'identité médicale, elle permettra d'identifier le patient dans n'importe quelle structure de soins, qu'elle soit publique ou privée.

Elle facilitera la prise en charge directe d'une partie considérable des soins. Elle comportera les informations relatives au patient, à ses antécédents médicaux, aux traitements suivis, et aux ordonnances précédemment prescrites, diminuant ainsi les risques d'administration d'un traitement inadéquat.

La carte de santé permettra de **combattre certaines pratiques corruptives**, tendant à monétiser l'accès aux services, en servant d'outil informatique à la prise de rendez-vous. La digitalisation permettra aussi d'optimiser la distribution de médicaments subventionnés, actuellement basée sur les principes de gratuité inconditionnelle et du « premier venu, premier servi », ce qui provoque des ruptures de stock à répétition. La mise en place d'un modèle digitalisé de distribution, impliquant les officines et les pharmacies, assurera un accès plus équitable au médicament.

MESURE 10 : Instaurer le fonds *Zakat Al Mal* et diriger la moitié des dons vers le financement de la santé, en particulier les maladies chroniques



La prise en charge de la santé, et en particulier des **maladies non transmissibles**, constitue une source de détresse pour des millions de Marocains. L'analyse de la transition épidémiologique montre que des affections comme le diabète, les maladies cardiovasculaires, les déficits respiratoires chroniques et l'insuffisance rénale ont tendance à croître, faisant basculer nombre de nos concitoyens dans la pauvreté, voire l'extrême pauvreté.

Or, les moyens de l'État ne sont pas illimités et la promesse ambitieuse d'une meilleure offre de soins, notamment pour celles et ceux qui souffrent tout au long de leur vie de maladies chroniques, aurait plus de chances d'aboutir si elle est soutenue par **un effort de solidarité nationale, en particulier de la part des ménages les plus aisés.**

Pour cela, nous pensons qu'il serait utile d'organiser **Zakat Al Mal** et de dédier, pendant une période de cinq ans, **la moitié des ressources collectées au financement de la santé, et en particulier à la prise en charge des maladies chroniques.**

L'institutionnalisation de *Zakat Al Mal* offre le cadre de **la rationalisation et de la mutualisation de l'effort discrétionnaire et volontaire de la philanthropie privée**, en assurant aux contributeurs — qui ignorent parfois à qui confier leur aumône — qu'elle serve à celles et ceux qui en ont réellement besoin, selon une gouvernance claire et transparente. À cette fin, le Registre Social Unique sera d'un appui considérable, car il permettra d'améliorer l'impact et l'efficacité de l'acquittement et de la distribution de *Zakat Al Mal* pour la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités.

Pour la mise en œuvre de cette mesure, **nous proposons** que la collecte de *Zakat Al Mal* soit confiée à **une fondation autonome, indépendante de toute influence partisane.** La fondation devra élaborer une stratégie de collecte au niveau national, avec des antennes présentes sur l'ensemble du territoire. Une communication récurrente devra être établie afin de garantir une transparence dans la collecte et l'affectation des fonds.

Dans le même esprit de solidarité nationale motivant sa création, la fondation pourrait faire appel à **la réserve sanitaire du pays**, soit les professionnels de santé retraités ou volontaires, formulant le vœu de contribuer à **la prise en charge des patients atteints de maladies chroniques**, au sein des diverses régions du Royaume.





ENGAGEMENT

- 3 -

**Un million
d'emplois
pour construire
ton avenir**



MESURE 11 :

Créer un million d'emplois directs pour relancer l'économie après la crise du Covid-19

MESURE 12 :

Encourager la production nationale et soutenir la compétitivité du « Made in Morocco »

MESURE 13 :

Soutenir le monde rural et faire accéder 400.000 ménages ruraux à la classe moyenne

MESURE 14 :

Inclure par l'emploi : forger l'industrie de demain, accélérer la transition énergétique

MESURE 15 :

Libérer l'activité économique des femmes

La pandémie a provoqué un choc exogène titanesque pour notre économie. La réalité quotidienne des Marocains a été bouleversée et l'activité de nombreuses entreprises s'est effondrée. Si l'État n'a pas hésité à enfile son uniforme de pompier afin de réduire les effets de la vitrification du tissu productif national, la suspension de l'activité économique a tari des sources de revenus considérables. La baisse de la demande internationale, et notamment européenne, pour différents secteurs et produits s'est doublée de l'impact des mesures de restrictions sanitaires sur l'économie locale.

Suivant les orientations de Sa Majesté le Roi, les actions du Conseil de veille économique (CVE) **ont permis d'atténuer substantiellement les effets de la crise sanitaire sur les entreprises et les ménages.** Les mesures inédites instaurées par le CVE, largement saluées à l'échelle internationale, ont inclus le versement d'aides directes à des millions de ménages privés de revenus en raison du confinement, ainsi que la mise en œuvre d'instruments financiers innovants pour protéger les entreprises et les auto-entrepreneurs, tels que le programme Damane Oxygène et la « Garantie Auto-Entrepreneurs Covid-19 ». Toutefois, si ces mesures ont permis de limiter l'impact du choc subi, les victimes économiques de la crise n'en demeurent pas moins très nombreuses.

Les premières victimes de cette crise sans précédent sont sans doute les jeunes et les femmes, déjà fortement exclus de l'économie formelle. Ces populations sont particulièrement **victimes des fléaux que représentent le chômage et l'inactivité.** Plus d'un tiers des jeunes urbains sont sans emploi et moins de deux femmes sur dix exercent une activité en dehors de leur foyer. Pis encore, plus de 4 millions de jeunes ont abandonné les bancs de l'école sans qualification depuis les années 2000. Ces jeunes font partie, pour nombre d'entre eux, des millions de nos concitoyens qui occupent un emploi précaire, peu productif et donc peu rémunérateur.

Plus généralement, l'emploi et la question du chômage de masse demeurent des sujets de préoccupation majeurs pour l'ensemble des Marocains. Avant la crise sanitaire, le taux de chômage atteignait 9,4 % et la faible croissance économique qu'a connue notre pays au cours de la dernière décennie n'a pas dépassé 2,3 % en moyenne. En provoquant la perte de près de 600.000 emplois, la crise sanitaire a renforcé l'urgence de mettre en œuvre une politique économique qui soit véritablement favorable à la croissance et à l'emploi.

Face à ces difficultés, les recettes appliquées jusqu'à présent ne paraissent pas suffisantes pour surmonter, demain, les défis de l'emploi et de la croissance. En particulier, la politique de l'emploi insuffisamment ambitieuse et peu intégrée des années passées n'a permis ni de résorber le chômage de masse, ni d'accroître le taux d'activité des femmes, ni de faciliter l'intégration des jeunes au marché du travail. Voilà pourquoi **nous proposons une politique de l'emploi ambitieuse au service d'une transformation de notre appareil productif,** en formulant des mesures concrètes dont l'ambition est de créer les conditions **d'une économie innovante et inclusive, enfin génératrice d'emplois décents.**

Pour atténuer l'impact de la crise sur l'emploi, **nous mettrons immédiatement en œuvre un plan de relance de l'activité, incluant notamment un grand programme de travaux publics.** Cette mesure ponctuelle de grande ampleur sera accompagnée de mesures spécifiques pour soutenir les priorités de notre action pour l'emploi que sont l'accroissement significatif de **l'activité des femmes et l'intégration des jeunes** au marché du travail. Les causes de l'exclusion du marché du travail sont nombreuses et nos mesures permettront d'apporter des réponses ciblées aux populations les plus fragiles et de dynamiser le marché du travail.



Pour favoriser une croissance inclusive et riche en emplois, nous renforcerons et moderniserons **les secteurs piliers de notre économie**. **Pour l'agriculture**, nous investirons pour la pérennité au service de l'agriculteur, afin de favoriser l'émergence d'une large classe moyenne agricole. **Pour l'industrie**, nous mettrons en œuvre un plan de relance pour le développement d'une industrie génératrice d'emplois, décarbonée et concurrentielle. Nous poursuivrons l'ambitieuse politique de substitution des importations portée par les Indépendants, en faveur d'une production et d'un savoir-faire local « Made in Morocco » enfin promu et reconnu à sa juste valeur. **Pour le tourisme et l'artisanat**, nous mettrons en œuvre un plan

de relance pour soutenir la résilience des acteurs, la mise en valeur du produit marocain ou encore l'amélioration de la formation, en concertation avec les acteurs de ces secteurs durement touchés par la crise sanitaire.

Ensemble, ces réformes permettront la création d'au moins un million de nouveaux emplois, afin que chaque citoyenne et citoyen, dans chacune de nos régions, bénéficie **d'une plus grande justice sociale et spatiale, une valeur cardinale du programme des Indépendants**.

MESURE 11 : Créer un million d'emplois directs pour relancer l'économie après la crise du Covid-19



1. De façon conjoncturelle, la relance volontariste de l'économie devra se poursuivre pour **arrêter l'hémorragie du chômage de masse et atténuer l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi**. Nous proposons des mesures immédiates et concrètes qui donnent une chance à toutes et à tous, et en particulier **aux jeunes**.

Bien que nécessaires, **les mesures structurelles** qui améliorent la compétitivité de l'économie, comme l'investissement dans le capital humain, ne seront pas des réponses suffisantes à court terme.

Petits et grands travaux publics pour au moins 250.000 emplois directs

Pour s'adresser à ceux qui demeurent sans qualifications et ont subi l'impact de la crise, l'Etat devra fournir des réponses immédiates au chômage existant.

Nous proposons **l'introduction d'un programme de petits et grands travaux publics** dans le cadre de contrats temporaires de courte durée au niveau des communes et des régions et sans aucun critère de qualification. Ce programme représentera une **création d'au moins 250.000 emplois directs en deux ans**.

Ces créations d'emplois se feront dans le cadre de chantiers utiles à la collectivité, aussi bien en milieu rural que dans les villes, et permettront à ceux qui ont perdu leurs sources de revenus de rester actifs et intégrés socialement, tout en leur fournissant un revenu minimum pour vivre décemment. En milieu rural, ces emplois s'inscriront dans le cadre de l'extension du programme de réduction des disparités territoriales (**cf. Mesure 13**) et incluront par exemple le nettoyage de sites naturels, l'entretien des pistes et des équipements sociaux, etc.

250.000 Pack "Al Forssa"

En détruisant des centaines de milliers d'emplois, la crise sanitaire a considérablement réduit les opportunités d'emploi pour les jeunes. Pour nombre d'entre eux, qui auraient parfaitement pu réussir s'ils avaient reçu un coup de pouce initial, le manque de moyens ou l'absence de soutien de l'entourage représentent aujourd'hui des barrières insurmontables à l'activité. Pour les jeunes qui ont déjà une idée de projet, la question de l'emploi est d'abord celle de **l'accès aux compétences et au capital nécessaire pour démarrer**.

Afin de soutenir notre jeunesse, nous proposons le programme «Al Forssa», pour le financement de projets d'entrepreneuriat, associatifs, environnementaux, culturels, sportifs, etc. Ce programme sera sans conditions préalables, tiendra compte uniquement

de la pertinence du projet et de l'engagement de son porteur. Il prendra la forme d'un accompagnement (formation, mentoring, etc.) pour la structuration du projet à toutes ses étapes, depuis la formulation de l'idée jusqu'à la réalisation et d'un prêt d'honneur allant jusqu'à 100.000 dirhams et remboursable sur 10 ans.



Ce programme ciblera de nombreux types de projets, potentiellement rentables mais non couverts par les financements existants pour les TPE et les start-ups. À titre illustratif, un apport en capital pour financer l'acquisition d'un matériel et s'établir dans une activité artisanale, ou encore pour passer un permis de conduire, peuvent représenter une chance significative d'améliorer une existence individuelle. De même, les partenariats nés du rapprochement entre les besoins des communes et des initiatives individuelles sont potentiellement générateurs de revenus, comme dans le cadre de travaux de valorisation du patrimoine local.

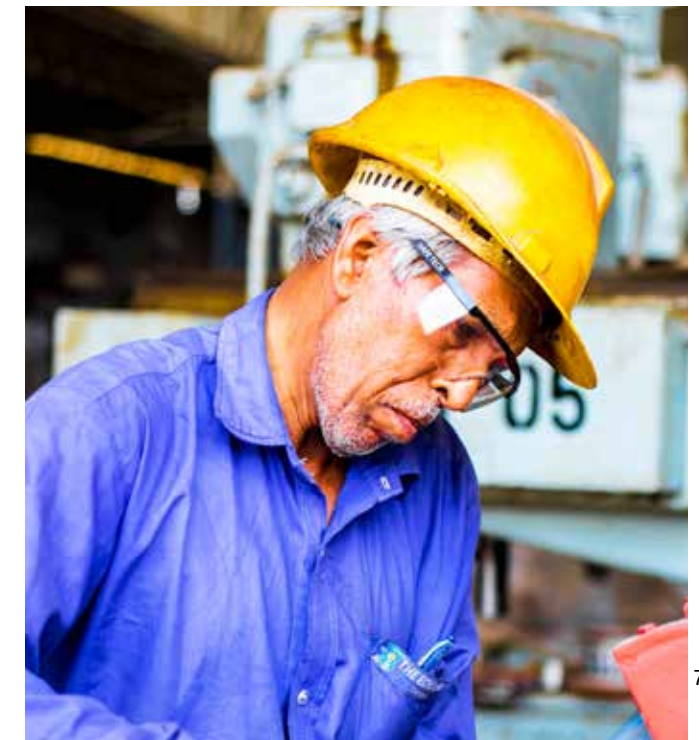
Ce programme comporte de nombreux bénéfices pour les jeunes, comme lever les barrières rencontrées pour s'établir, améliorer leur productivité et leur sécurité au travail. Il s'inscrit également dans une ambition plus large de revalorisation et d'aide à la structuration de l'auto-entrepreneuriat, grâce au développement d'un registre national digitalisé des différents types d'activités financées, en favorisant la mise en relation des bénéficiaires du programme avec d'autres acteurs locaux, ou encore en permettant le développement de coopératives d'artisans ou de services.

Soutien aux TPME, programme Intelaka et accès à la commande publique

Les conséquences négatives durables de la crise sur l'activité économique font aussi du soutien aux entreprises une priorité de notre action. Alors que la vaste majorité des TPME (84 % selon le HCP) ont connu une baisse de leur activité au deuxième semestre 2020 et d'autres ont cessé leur activité, accompagner la relance de notre économie passe notamment par le prolongement et l'amélioration des mesures existantes en faveur de leur financement. Ainsi, nous veillerons à pérenniser et renforcer le soutien aux TPME par la mise en œuvre du plan de relance annoncé par Sa Majesté lors du discours de la Fête du Trône.

En particulier, le programme Intelaka, dont le lancement a été bousculé par la crise sanitaire, doit être préservé, relancé et pérennisé. Intelaka prévoyait un financement à des taux réduits (2 % en milieu urbain et 1,75 % en milieu rural) pour favoriser l'accès des petites entreprises au financement bancaire. Ces conditions devront être maintenues et les crédits déjà ouverts devront être reconduits et si nécessaire, augmentés. Un soin particulier sera accordé aux dispositifs de suivi, d'accompagnement et d'encadrement, tant le processus de création d'entreprises peut s'avérer compliqué. Dans ce sens, les centres régionaux d'investissement ont vocation à assurer un accompagnement régulier des entreprises naissantes.

Afin d'encourager la sortie de l'informel, et comme effort de structuration de la demande pour les opérateurs économiques de petite taille, la préférence accordée à ces structures, dans le cadre des marchés publics, devra être mise en œuvre. La réforme récente du décret sur les marchés publics prévoit de réserver 30 % desdits marchés aux TPME, coopératives et auto-entrepreneurs, lorsque leurs offres sont équivalentes aux autres concurrents. Or, les petites structures rencontrent des difficultés à répondre à des marchés qui excèdent leurs capacités. Nous encouragerons la constitution de consortiums entre grandes entreprises et TPME, les contrats de sous-traitance et le recours à des bons de commande plus adaptés à la taille des petits opérateurs.



2. La dimension structurelle de notre politique pour l'emploi visera à renforcer et moderniser les piliers de notre économie nationale que sont l'agriculture et la pêche, l'industrie, le tourisme et l'artisanat, ainsi qu'à investir dans le capital humain et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Le premier pilier de notre action économique est l'agriculture et la pêche. Nos stratégies agricole et halieutique permettront la création de 450.000 nouveaux emplois

L'ampleur de l'onde de choc qui a frappé nombre d'activités économiques rappelle **la place centrale des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation**, l'importance **stratégique de leur résilience et de leur contribution à la pérennisation d'une partie des revenus nationaux**.

Le Maroc a toujours été conscient que pour certains biens stratégiques, **nous ne pouvons déléguer ou dépendre de l'étranger**, car ceux-ci sont **précieux** et doivent **résister** aux vents violents qui traversent fréquemment les marchés mondiaux. Face à l'épreuve de la crise sanitaire, il ne fait nul doute que le choix

du Maroc, **affirmé depuis l'indépendance** et qui **consacre à l'agriculture une place centrale** dans le développement du pays, est un choix **fructueux**.

Le Plan Maroc Vert a permis de réduire, dans le temps, la dépendance de nos approvisionnements en produits alimentaires aux marchés extérieurs. **En dix ans, notre pays est parvenu à produire plus, mieux et avec stabilité, en réduisant sa dépendance à la pluviométrie**. Le chemin parcouru a permis de **renforcer notre sécurité alimentaire**, générer l'équivalent de **300.000 emplois agricoles et doubler la valeur ajoutée agricole**.

À travers la nouvelle stratégie agricole « Génération Green », telle que voulue par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, **nous redoublerons d'efforts pour faire accéder 350.000 à 400.000 ménages agricoles à la classe moyenne et nous travaillerons à l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs agricoles**, grâce à la mobilisation **d'un million d'hectares de terres collectives**.

Quatre leviers seront déployés pour l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes agriculteurs. **Le premier** consiste en l'octroi d'incitations à l'installation et à l'exploitation, tout en garantissant l'accès à la protection sociale et à l'assurance agricole. **Le deuxième levier** fait de la transmission intergénérationnelle un enjeu majeur pour assurer le développement futur du secteur agricole. **Le troisième levier** consiste en l'octroi d'aides à l'entrepreneuriat dans les métiers des services agricoles et l'accompagnement à la création de start-ups agricoles. **Le quatrième levier** vise la formation de 150.000 jeunes à horizon 2030.

Au total, ces différentes offres visent à créer **350.000 nouveaux emplois**, à la fois dans le secteur primaire et secondaire, **directement dans le monde rural**, avec des conditions d'emplois et de protection sociale assurant la dignité des jeunes ruraux et renforçant leur attachement aux campagnes marocaines (**cf. Mesure 13**).

Concernant **le secteur de la pêche**, nous redoublerons d'efforts pour **consolider les acquis de la dernière décennie, en développant les capacités des professionnels de la pêche et en améliorant leurs conditions de vie et de travail**. Nous veillerons également à renforcer le positionnement du Maroc comme hub international des filières de la mer et à préserver le patrimoine halieutique des générations futures. Les mesures que nous envisageons, à ces fins, permettront de générer **plus de 100.000 emplois directs et indirects dans les filières halieutiques et aquacoles**.

Le second pilier de notre action économique est la pérennisation et la transformation de notre industrie.
Un switch du modèle permettra la création d'au moins 400.000 emplois

Nous cultivons depuis quelques années une aspiration : **celle d'avoir une place, de façon irrévocable, dans la famille des pays industrialisés**, en étant compétitif et en passant toutes sortes de tests, en cela compris les multiples barrières non tarifaires.

Conformément aux orientations royales, le Plan d'Accélération Industrielle, mis en œuvre sur la période 2014-2020, a permis la création de **603.055 emplois dans l'industrie (source CNSS), soit 121 % de l'objectif fixé**. Ce plan a réussi à **densifier la base industrielle marocaine**, particulièrement dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, du textile, de l'offshoring et de l'agroalimentaire.

Au lendemain de la crise sanitaire, le plan de relance industrielle que nous proposons vise à **tirer profit du mouvement de relocalisation des chaînes de production mondiale depuis la Chine vers de nouvelles zones de compétitivité**. Le Maroc, **s'il dispose d'un mécanisme agressif d'attraction des IDE**, est en mesure de se positionner comme une plateforme d'accueil prioritaire de l'investissement industriel.

Le plan de relance industrielle que nous envisageons est ambitieux mais réaliste. Il vise d'une part, à consolider les acquis de l'industrie et de l'autre, **à intensifier l'intégration locale et la décarbonation de l'industrie**. Ces deux leviers permettront d'améliorer la compétitivité de l'industrie nationale, d'améliorer nos exportations et de générer plus de **400.000 emplois industriels additionnels**. La connexion amont-aval pour renforcer l'intégration locale et que nous avons déjà lancée dans les secteurs automobile et aéronautique, va permettre de créer de nouvelles opportunités pour les écosystèmes à forte implantation locale : plasturgie, chimie, industries métalliques et métallurgiques notamment (**cf. Mesure 14**).

Le troisième pilier de notre action économique est la relance volontariste des secteurs du tourisme et de l'artisanat, deux secteurs fondamentaux pour notre pays en termes d'emplois et de devises

Les trois lignes directrices de notre action en faveur du tourisme sur les cinq prochaines années seront **d'améliorer la qualité du service** en formant le capital humain aux meilleurs standards internationaux, **d'améliorer la qualité du produit marocain**, et enfin de soutenir l'investissement pour consolider la résilience des acteurs, développer les activités d'animation et les produits de tourisme rural, et faciliter l'entrepreneuriat des jeunes et des TPME.

Prioritairement, il s'agira de **sauver le tissu touristique existant** en prolongeant les **mesures de contingence** et, dans un second temps, de permettre aux opérateurs de redémarrer, grâce à **des mesures de relance de l'offre et de la demande**.

Concernant la relance de l'offre, **la mise en place d'un fonds sectoriel** pour le tourisme permettra, d'une part, **d'améliorer le produit touristique** à travers une consolidation des acteurs conditionnée par **la mise à niveau du produit marocain**, et, d'autre part, de relancer l'investissement dans **de nouvelles opportunités** créatrices d'emplois et de richesses telles les activités d'animation ou encore **le tourisme rural et durable** et enfin de **faciliter l'accès au financement pour les jeunes entrepreneurs et les TPME**.

Côté relance de la demande, le contexte international très concurrentiel post-crise va nécessiter **une promotion agressive** pour récupérer les parts de marché naturelles de notre pays et en gagner de nouvelles. **Le tourisme interne** a également démontré sa résilience en temps de crise et nécessite d'être structuré et développé **en mettant en place des produits nouveaux répondant à la demande des voyageurs marocains**.



Enfin, le tourisme étant d'abord et avant tout une activité de service, le **capital humain** doit bénéficier d'une attention particulière pour le développement de compétences, **répondant aux attentes des touristes et aux besoins du secteur**. À ce titre, nous mettrons l'accent sur la **formation aux meilleurs standards internationaux**.

Le **secteur de l'artisanat** a été fortement touché par la crise, en raison tout d'abord de sa dépendance au tourisme mais également d'une activité majoritairement informelle et peu structurée. Ce secteur devra faire l'objet d'un travail de fond pour une réintégration dans l'économie formelle, gage de sécurité pour les artisanes et les artisans, mais également susceptible d'offrir de nouvelles opportunités d'emplois, notamment au sein de coopératives et des perspectives plus favorables pour l'export.

L'appui à la commercialisation, l'agrégation des acteurs, ou encore l'accélération de la formation par apprentissage sont les idées phares pour accompagner ce secteur traditionnellement important pour notre société et notre économie.

Créer des emplois par l'investissement dans le capital humain

L'investissement prôné par les Indépendants dans **l'économie du bien commun (les secteurs de la Santé et l'Éducation)** aura également un impact significatif sur l'emploi et la croissance. La rentabilité de ces investissements est souvent supérieure à celle d'investissements « classiques ». Par exemple, en matière de petite enfance, les travaux du Prix Nobel d'Économie James Heckman montrent un retour sur investissement annuel atteignant 7 % par an. **L'économie du bien commun est aussi fortement génératrice d'emplois.**

Nos mesures pour le doublement du budget de la Santé, le développement de crèches, la généralisation du préscolaire, et la revalorisation du métier d'enseignant permettront ainsi la création **d'au moins 50.000 emplois par an (Engagements 2 et 4)**. Cet investissement pour l'accroissement du capital humain permettra également d'améliorer l'attractivité de notre pays, et plus généralement de développer une économie favorable aux investissements productifs et à la création d'emplois décents. Pour mobiliser davantage de ressources en faveur du capital humain, **nous proposons d'inscrire l'investissement dans l'économie du bien commun parmi les objectifs prioritaires du Fonds Stratégique d'Investissement** créé dans le cadre du plan de relance mis en place par Sa Majesté.

Espaces Emploi Jeunes

Pour renforcer l'intégration des jeunes au marché de l'emploi, **nous proposons également la création de nouveaux «Espaces Emploi Jeunes» dédiés à l'insertion professionnelle**. Ces nouvelles structures régionales seront placées sous l'égide de l'ANAPEC, et **auront pour mission de réduire les coûts associés à la recherche d'une formation, d'un emploi ou d'un financement de projet, par la centralisation et la diffusion des informations disponibles**. Ces coûts constituent une barrière importante pour les jeunes, et nous pensons que fournir un accompagnement administratif et humain pour rendre accessible l'ensemble des formations, emplois et programmes de financement de projets existants jouera un rôle important pour favoriser l'activité des jeunes. Cette mesure sera facilitée par le déploiement de notre **Mesure 24**, qui vise à réduire les coûts à la mobilité, pesant particulièrement sur les jeunes.

Ces infrastructures pour l'insertion professionnelle des jeunes, seront développées en partenariat avec les régions et le secteur privé, ainsi que les acteurs de la formation professionnelle comme les nouvelles Cités des Métiers et des Compétences (**cf. Mesure 22**). En s'intégrant au sein d'écosystèmes productifs et industriels locaux, ces centres permettront une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises, l'offre de formation et les ressources humaines disponibles au niveau local. Un premier centre est prévu dans le cadre d'un projet avec la Banque mondiale pour la région Marrakech-Safi et servira de pilote pour la création de nouveaux centres au sein des autres régions.





3. Au total, au moins un million d'emplois décents sur les 5 prochaines années.

Prises ensemble, ces mesures offriront des solutions concrètes à celles et ceux qui sont sans emploi. En proposant des mesures conjoncturelles d'ampleur, notre contribution au plan de relance initié par Sa Majesté le Roi permettra d'atténuer l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi et d'accompagner la reprise de l'activité économique. En proposant des mesures structurelles ambitieuses, nos politiques sectorielles permettront de redonner espoir aux jeunes, d'accroître significativement le taux d'activité des femmes, et de soutenir à la fois l'initiative individuelle et le développement d'écosystèmes locaux pour initier des dynamiques favorables à l'emploi.

MESURE 12 : Encourager la production nationale et soutenir la compétitivité du « Made in Morocco »



La crise liée au Covid-19 ne s'est pas limitée aux conséquences sanitaires de la pandémie. Les chaînes de production, de logistique et de distribution ont été mises à rude épreuve par la fermeture des frontières, les habitudes de consommation ont dû se réinventer et des questions jusque-là théoriques de préférence nationale suscitent un intérêt renouvelé.

Les Indépendants entendent réhabiliter le « patriotisme économique », en assumant la thématique du « protectionnisme régulateur ou stratégique ». Le patriotisme économique, c'est d'abord protéger le potentiel productif de notre pays, de nos régions, de nos villes et, in fine, préserver et créer davantage d'emplois. Il implique **d'encourager les initiatives à l'investissement, de simplifier les démarches juridiques et administratives et de soutenir la compétitivité des entreprises nationales.**

Le Maroc a démontré sa capacité d'adaptation lors de la crise, notamment par l'augmentation rapide de sa production de masques, d'appareils respiratoires, etc. Il convient de développer cette flexibilité **en offrant des incitations à l'innovation, à la recherche et développement et à l'export**, en fonction de l'évolution des besoins nationaux et internationaux et afin de passer d'une culture de consommation à une culture de production.

Pour réduire notre dépendance aux importations, nous mettrons en œuvre une politique ambitieuse de substitution par la production locale. Cette politique d'import-substitution vise à produire localement jusqu'à 34 milliards de dirhams d'importations, avec un potentiel de plus de 100.000 créations d'emplois. Cette mesure s'inscrit dans la continuité du Plan d'accélération industrielle et des récents succès industriels du pays,

comme dans le cas de l'industrie automobile, premier secteur exportateur, où notre pays est devenu leader du continent.

Ainsi, **nous soutiendrons davantage de projets s'inscrivant dans le cadre de la stratégie d'import-substitution. Cet effort renforcera notre capacité à remettre en cause les accords de libre-échange déséquilibrés**, qui abusent des subventions publiques ou pratiquent des dévaluations compétitives.

Tout en tenant compte des engagements bilatéraux, régionaux et internationaux du Maroc, **nous n'hésiterons pas à défendre les secteurs ciblés par la concurrence internationale lorsqu'elle est déloyale**, y compris les mesures anti-dumping, les normes environnementales, les contrôles sanitaires, etc.

Le « Made in Morocco » sera aussi le leitmotiv de notre politique d'achats publics **en rendant obligatoire la préférence nationale lorsqu'elle est possible et en encourageant l'accès des TPME à la commande publique.** Elle sera aussi un objectif à terme de nos politiques éducatives, de recherche et d'incitation économique. Nous accompagnerons l'effort de recherche, d'innovation et d'investissement des entreprises nationales et poursuivrons la politique d'attraction des investissements étrangers liés à des accords de transfert de savoir-faire exigeants. L'idée du « Made in Morocco » n'est pas compatible avec la logique du laisser-faire prônée par certains pour retarder

la sortie de phénomènes comme celui de la contrebande avec les présides occupés de Sebta et Melilla. Certes, des personnes fragilisées sont impactées négativement par la fin de cette source de revenus. Mais en réalité, leurs conditions de travail sont inhumaines et intolérables pour tout Marocain. De surcroît, chacun de ces « emplois » dangereux et indignes occasionne la perte de l'équivalent de cinq emplois dans le secteur formel. L'ensemble des mesures exposées ci-dessus (**cf. Mesure 11**) vise la création d'emplois décents et l'amélioration de la protection sociale pour sortir ces travailleurs du cercle vicieux de la précarité et leur offrir les conditions d'une vie décente. Pour les Indépendants, le « Made in Morocco » sera un levier puissant **pour l'amélioration des conditions de travail de nos concitoyens.**





MESURE 13 :
Soutenir le monde
rural et faire accéder
400.000 ménages
à la classe moyenne



Nous poursuivrons la mise en œuvre de «**Génération Green**», la nouvelle stratégie agricole voulue par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui ambitionne de **faire accéder entre 350.000 et 400.000 ménages agricoles à la classe moyenne. Cette stratégie permettra de stabiliser les revenus de 690.000 familles** ainsi que de faire émerger **une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs agricoles, grâce à la mobilisation d'un million d'hectares de terres collectives.**

Pour atteindre ces objectifs, nous compléterons **la généralisation de la protection sociale pour 3 millions d'agriculteurs et leurs familles par la réduction de l'écart entre le SMIG et le SMAG** et la couverture par **l'assurance agricole de 2,5 millions d'hectares.**

Quatre leviers seront mobilisés pour l'émergence d'une

nouvelle génération de jeunes agriculteurs. **Le premier** consiste en l'octroi d'incitations à l'installation et à l'exploitation, tout en garantissant l'accès à la protection sociale et à l'assurance agricole, à 200.000 bénéficiaires, au premier rang desquels se trouvent **45.000 jeunes** pour la valorisation **d'un million d'hectares de terres collectives.**

Le deuxième levier fait de la transmission intergénérationnelle un enjeu majeur pour assurer la continuité du développement du secteur agricole. Car, si les jeunes représentent plus du tiers de la population rurale, 360.000 exploitants agricoles ont plus de 65 ans. Un dispositif de transfert d'exploitations agricoles devrait permettre à **180.000 jeunes** de devenir agriculteurs, et aux agriculteurs seniors souhaitant céder ou louer leurs terres d'accéder à une

retraite. Ces mesures complètent le revenu minimum de dignité (**cf. Mesure 1**) pour les seniors du monde rural les plus démunis, contribuant ainsi à réduire la pauvreté rurale.

Le troisième levier consiste en l'octroi d'aides à l'entrepreneuriat dans les métiers des services agricoles et l'accompagnement à la création de start-ups agricoles. Enfin, le **quatrième levier** vise la **formation de 150.000 jeunes** à horizon 2030. La transformation des produits agricoles, le développement de filières à forte valeur ajoutée telles que la bio-agriculture et l'intégration de l'industrie verte permettront de faire émerger de nouveaux entrepreneurs dans l'agriculture.

Au total, ces différentes offres visent à créer **350.000 nouveaux emplois**, à la fois dans les secteurs primaire et secondaire, **directement dans le monde rural**, avec des conditions d'emplois et de protection sociale assurant la dignité des jeunes ruraux et limitant le dépeuplement et le vieillissement des campagnes marocaines.

«**Génération Green**» accorde aussi une place particulière au développement de l'aval agricole pour **renforcer notre sécurité alimentaire**, en valorisant mieux les produits agricoles. La pérennisation du modèle de développement agricole reposera également sur le **développement des**

filières agro-alimentaires et sur la modernisation des chaînes de distribution, à travers la restructuration **des marchés de gros et des abattoirs**, la réhabilitation des **souks locaux**, et **l'innovation au service de la qualité** (identification du cheptel, etc.).



Toutefois, la réalisation d'une majorité des objectifs fixés par la stratégie agricole « Génération Green » dépend de la disponibilité d'une ressource essentielle : **l'eau**. Le Maroc a connu ces dernières années des aléas climatiques et des déficits pluviométriques importants, accentuant la pression sur des ressources hydriques déjà fragiles et entraînant une réduction des apports en eau destinés aux barrages et à la recharge des nappes phréatiques. Face aux effets du changement climatique, la sécurisation de l'eau constitue un **enjeu majeur pour la prochaine décennie**.

Le programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation (2020-2027), tel que voulu par Sa Majesté le Roi, présente une réponse concrète à ces défis puisqu'il table à la fois sur **le renforcement des investissements dans l'offre en eau, grâce à la mobilisation des ressources hydriques conventionnelles et non conventionnelles**, et la poursuite des efforts pour **une gestion efficiente de la demande en eau d'irrigation**.

La réalisation de **20 nouveaux barrages structurants**, la mise en place de **3 nouveaux projets de dessalement d'eau de mer** et la finalisation de **5 autres**, la mise en

exploitation de **150 nouveaux petits barrages** et la construction de **20 à 30 barrages collinaires par an** parmi les quelques 900 répertoriés, pour un budget global de **61 milliards de dirhams**, devraient permettre de renforcer substantiellement l'offre en eau tant potable que pour l'irrigation.

Parallèlement à ces chantiers structurels destinés à renforcer l'offre en eau, nous poursuivons les programmes visant à **préserver la résilience de l'agriculture face au déficit hydrique**, pour un investissement de **près de 18 milliards de dirhams**.

Réduire les disparités, reconduire le programme de lutte contre les disparités sociales et territoriales

L'attachement des ruraux, et en particulier des jeunes ruraux, à leur terre natale dépendra de son attractivité. Celle-ci ne s'obtient pas seulement en offrant plus d'opportunités d'emplois, mais aussi en assurant la proximité des services essentiels à la vie.

Dans sa première mouture, lancée en réponse aux orientations du discours du Trône de 2015, le programme de lutte contre les disparités sociales et territoriales avait pour ambition de **combler les déficits existants en matière de services sociaux dans le monde rural**, soit l'accès à l'eau potable, à l'électricité, aux centres de santé et aux écoles et le renforcement du réseau de pistes et de routes rurales.

En tant que politique publique, ce programme est inédit car il repose, d'une part, sur une synchronisation des actions de différents départements et acteurs centraux ayant toujours agi en « silos » et d'autre part, il responsabilise le territoire (la région et les services déconcentrés de l'administration) pour réduire les déficits en termes d'accès aux services de base.

Lancé en 2017, le programme a permis de faire émerger **6.982 projets et actions dans 1.093 communes en milieu rural et 73 centres ruraux et communes périurbaines**. Ceux-ci comptent la construction et l'aménagement de routes et de pistes finalisées sur 9.461 km et en cours sur 3.074 km ; la réalisation de 2.179 opérations de mise à niveau de l'infrastructure éducative et de 519 opérations de réhabilitation de l'infrastructure sanitaire ; l'électrification de 738 villages et la réalisation de 378 systèmes d'adduction d'eau potable et de 15.143 opérations de branchements individuels, mixtes et par bornes fontaines.





Le succès de ce programme, lequel a permis de rationaliser l'action publique en faveur du monde rural avec un impact réel sur la population locale, **alimente notre ambition de le reconduire, à la fois pour continuer à agir sur les déficits en services sociaux mais aussi pour faire émerger le potentiel de développement local et régional.** Cet effort financier important permettra de fournir un soutien au monde rural et à la montagne à la hauteur des défis que représentent le développement des régions, essentiel à notre prospérité collective.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la réduction des disparités territoriales, au même titre que nos mesures en matière de santé (cf. **Mesure 6**). L'action multidimensionnelle du programme et l'expérience acquise dans la mise en œuvre de projets de développement rural permettront de contribuer davantage à la réduction de la pauvreté et au développement local des zones rurales et de montagnes. Le programme continuera ainsi à jouer le rôle d'un puissant levier à même d'orienter le développement économique et social des collectivités à caractère rural.

MESURE 14 : Inclure par l'emploi : forger l'industrie de demain, accélérer la transition énergétique



Notre économie nationale voit se présenter à elle une opportunité historique. Dans le monde, la crise a réveillé la prise de conscience et les craintes d'une trop grande dépendance vis-à-vis de la Chine. L'arrêt brutal d'approvisionnement des grands groupes industriels durant la phase de confinement en Chine continentale, en février-mars 2020, suivi par la mise en scène des livraisons de matériel en provenance de la même Chine, au moment où les pays occidentaux se retrouvaient en manque de masques, de tests, de respirateurs et d'autres équipements médicaux, a relancé le débat autour du poids excessif du pays dans les échanges internationaux.

Le débat autour des relocalisations d'activités, notamment en Europe, ne nous sera pas épargné. En

revanche, l'hypothèse d'un retour au monde d'avant la mondialisation des échanges de marchandises et de capitaux semble peu crédible. Tout au mieux, est-il possible pour certains pays européens, notamment ceux qui disposent d'une main-d'œuvre abondante, de reprendre la production sur leurs sols de certains secteurs stratégiques (médicaments, équipements nécessaires, etc.).

Un scénario probable est la future redistribution des flux d'investissement vers d'autres pays, de manière à mitiger la sino-dépendance. **Dans ce contexte, le Maroc doit se positionner afin de capter une partie des flux d'IDE à venir.** C'est donc une fenêtre d'opportunité à saisir pour notre pays en pariant sur ses atouts et les acquis de ses politiques d'attractivité : proximité géographique,

stabilité politique, climat des affaires, infrastructures de transport et de logistique, incitations fiscales, stratégies sectorielles, accords de libres échanges, etc.

Pour créer davantage d'emplois industriels de qualité, nous devons être prêts pour embrasser la relance économique sur nos marchés de prédilection, et nous insérer davantage dans les chaînes de valeur mondiales. En particulier, **l'économie du Maroc demeurant fortement arrimée à celle de l'Europe,** il nous faut saisir la prise de conscience par les entreprises, notamment européennes, de la nécessité de relocaliser régionalement une partie de leur production. Pour ce faire, nous devons renouveler notre offre, renforcer notre industrie locale, améliorer nos taux d'intégration et monter en compétitivité pour devenir un partenaire indispensable.

Deux priorités guideront notre plan de relance industrielle. La **première priorité** sera la pérennisation de notre tissu industriel productif grâce à un plan de relance industriel et une politique de substitution des importations. **La deuxième priorité** de notre action sera l'accompagnement de la transition vers une industrie décarbonée. Ce positionnement nous permettra de capter une partie des flux d'IDE à venir et de nous insérer davantage dans les chaînes de valeur mondiales.



Intensifier l'intégration locale

Initialement, le développement de l'industrie marocaine s'est fait principalement autour de métiers labour-intensive (intensifs en main d'œuvre). Pour les cinq années à venir, nous comptons entamer **un switch du modèle**, grâce à **une meilleure intégration locale** et au **développement de métiers capital-intensive** (intensifs en machines).

Le plan de relance que nous proposons permettra de générer **plus de 400.000 emplois sur la période 2022-2026**, grâce à l'émergence de plus de métiers énergivores et capital-intensive qui nécessitent davantage de compétences techniques et qui ouvriront de **nouvelles opportunités industrielles pour les métiers labour-intensive**.



Ces créations d'emplois seront tirées prioritairement par **l'industrie automobile et ses effets d'entraînement sur les secteurs de la métallurgie, de l'électronique et de la plasturgie**. Concrètement et en prenant le cas du secteur automobile, premier secteur exportateur au Maroc, l'amélioration du taux d'intégration de 60 % à 80 % sera possible grâce à **la production locale d'une dizaine de produits industriels**, au lieu de leur importation en produits finis ou semi-finis. À titre illustratif, le sable, qui est une denrée rare au niveau mondial et dont l'extraction doit être mieux régulée dans notre pays, servira à produire la silice, nécessaire au développement d'une industrie locale du verre, à même de fournir fenêtres et pare-brises. Aussi, un partenariat industriel africain permettrait, à partir de la bauxite guinéenne, **de substituer la production locale** d'aluminium aux importations de produits finis et semi-finis. Il en est de même pour les carrosseries que nous pourrions produire à partir de l'acier produit localement, ce qui offrira **un débouché supplémentaire à l'industrie sidérurgique**, laquelle est confrontée à la hausse des importations de produits en acier. Cette intégration permettra d'améliorer la compétitivité de l'industrie automobile nationale (capital intensive), mais également celle d'autres activités telles que la sidérurgie, la métallurgie, la promotion immobilière (labour intensive).

Le secteur de **l'industrie médicale et pharmaceutique** sera aussi un important pourvoyeur d'emplois sur la période. Le secteur **électronique** pourrait l'être également, en structurant un écosystème autour d'une locomotive internationale.

Le soutien massif des écosystèmes à forte implantation locale, tels que les matériaux de construction, la plasturgie et la chimie, est primordial pour intensifier l'intégration locale. **À cette fin, notre plan de relance industrielle prévoit d'injecter une somme de 21 milliards de dirhams sur les 5 prochaines années** destinée à soutenir la croissance des PME, les investissements structurants, le développement des zones industrielles y compris dans les villes de taille moyenne, et le soutien à l'innovation industrielle.

Décarboner l'industrie, protéger les exportations industrielles

Le Maroc poursuit l'objectif de porter la contribution des énergies renouvelables à 52 % de sa consommation nationale, à horizon 2030. L'orientation de la production nationale en énergies renouvelables vers l'industrie, en reliant nos écosystèmes industriels à des complexes d'énergies propres, permettra non seulement de **répondre aux exigences européennes** en termes de production décarbonée, mais également de **réduire notre coût énergétique de plus du tiers** comparativement aux énergies fossiles.

Nous veillerons à intégrer la composante décarbonation dans le développement des zones industrielles afin d'être aligné avec les attentes de nos marchés cibles (les taxes carbone aux frontières avec l'Union européenne menacent 65 % de nos exportations). Afin de répondre aux attentes des opérateurs nationaux et des investisseurs internationaux, nous développerons **une offre foncière décarbonée clé-en-main**. Un budget de **2 milliards de dirhams sur les 3 prochaines années** y sera consacré afin de poursuivre le développement d'une offre locative compétitive et de financer la mise en place de champs photovoltaïques ou éoliens destinés à fournir les zones industrielles en énergies propres.

En faisant du Maroc un pays leader en production à faible empreinte carbone, notre avantage compétitif sera durable. Nos ressources naturelles en abondance, notre climat des affaires, notre proximité géographique, nos avantages logistiques mais surtout, notre capital humain, nous permettront de faire de notre aspiration, celle d'intégrer la famille des nations industrialisées, une réalité.



MESURE 15 :
Libérer l'activité
économique des
femmes



Pendant la crise, les femmes ont été aux premiers rangs pour affronter les conséquences économiques et sociales des mesures de confinement. Elles ont ainsi démontré une fois encore qu'une société ne peut se développer en utilisant faiblement les capacités contributives de la moitié de sa population. C'est la raison pour laquelle **le taux d'activité des femmes sera l'une de nos préoccupations majeures, si nous faisons partie du prochain gouvernement.**

De nombreuses raisons sont avancées pour expliquer a posteriori le fait que seulement 2 femmes sur 10 en âge de travailler se trouvent aujourd'hui sur le marché du travail (employées ou en recherche active) : réticences des employeurs, normes sociales peu propices au travail féminin (en dehors de la sphère familiale), arbitrage défavorable au travail même pour des femmes qualifiées en raison des faibles salaires et de l'absence de politique publique de la petite enfance, employabilité réduite et progression moindre du fait de carrières hachées, etc.

La faible activité représente un coût élevé pour les femmes. Alors que les difficultés du quotidien pèsent sur leurs épaules, elles n'ont souvent pas de ressources financières supplémentaires pour les aider lors de l'arrivée d'un nouveau-né, pour assumer les frais de scolarisation des enfants, ou pour faire face au handicap d'un enfant. De nombreuses femmes marocaines se retrouvent donc à faire d'immenses sacrifices pour surmonter des difficultés qu'elles doivent affronter.

Compte tenu de cette réalité, impactant le travail et le niveau de vie des femmes, nous proposons un **plan spécifique pour soutenir l'activité et lutter contre la précarité** qui prend en compte la diversité des situations individuelles et familiales, à tous les âges de la vie.

Nous nous engageons à soutenir les femmes dans leur recherche de formation, d'emploi et dans le développement de projets. Nous proposons la création d'un plan dédié pour l'aide à la formation professionnelle des femmes, offrant des subventions allant jusqu'à 5.000 Dhs par formation suivie. **Pour les femmes qui ont interrompu leur carrière ou désirent se reconvertir**, nos actions en faveur de l'activité (**cf. Mesure 11**) permettront également à des milliers d'entre elles de bénéficier d'un soutien financier et humain pour développer des projets associatifs ou professionnels, sous la forme d'un accompagnement dans le cadre du programme Al Forssa. Il s'agira par exemple de fournir un accompagnement marketing et digital pour aider à la commercialisation de produits (restauration, artisanat, etc.).

Pour les plus jeunes, les Espaces Emploi Jeunes permettront en particulier une meilleure diffusion de l'information concernant les opportunités professionnelles existantes et donc de réduire le coût de la recherche d'emploi ou de formation, une barrière à l'activité souvent élevée pour les jeunes femmes.

Pour les femmes actives et celles qui souhaitent le devenir, nous nous engageons à développer et financer la création de crèches de qualité et d'autres solutions de garde immédiates et à plus faible coût, pour l'accueil d'enfants de moins de 4 ans. Concernant les crèches, nous mobiliserons et adapterons les classes existantes et non utilisées pour favoriser l'ouverture de nouvelles garderies avec des personnels formés. **Nous encouragerons aussi l'accueil des jeunes enfants chez des particuliers sur agrément**, et en offrant une formation courte et qualifiante pour les femmes souhaitant acquérir le statut d'assistantes maternelles à domicile permettant de garder des enfants chez elles. **Pour toutes ces activités de garde d'enfants, nous mettrons en place un cahier des charges** précis ainsi que des inspections régulières des crèches pour s'assurer de la qualité des services rendus.

Les dispositifs ainsi mis en place pourront être dupliqués pour assurer d'autres services permettant par exemple de faciliter la vie aux personnes âgées à domicile (entretien, préparation de repas, accompagnement aux soins, etc.). **Ces mesures permettront la création de milliers d'emplois dans les années à venir.**

Lors de la naissance des deux premiers enfants, nous proposons une prime à la naissance qui permettra de subvenir aux dépenses induites par l'arrivée d'un enfant. La **généralisation des allocations familiales** permettra également d'aider celles qui ont des enfants en âge d'être scolarisés (**cf. Mesure 5**).

Nous nous engageons également à soutenir celles parmi les plus démunies qui ne sont plus en mesure de travailler. **Pour les femmes qui ont eu une carrière hachée**, souvent non déclarée ou interrompue en raison de leurs responsabilités familiales, nous nous engageons à ouvrir une négociation avec la Caisse nationale de sécurité sociale, afin de compenser les **durées de cotisation et les points de retraite**, selon un barème tenant compte des situations spécifiques du travail des femmes. **Pour les femmes de plus de 65 ans** qui ne bénéficient pas de pension de retraite, le revenu minimum vieillesse et la généralisation de l'assurance maladie constituent en outre une avancée sociale majeure (**cf. Mesure 1**).





ENGAGEMENT

- 4 -

Une école publique
de l'égalité
pour tes enfants



MESURE 16 :

Revaloriser le métier d'enseignant

MESURE 17 :

Renforcer les compétences fondamentales dès le primaire — Lire, écrire, compter et coder

MESURE 18 :

Généraliser les écoles communales, le transport et la cantine scolaires

MESURE 19 :

Le préscolaire pour tous les enfants dès quatre ans

MESURE 20 :

Rénover les infras-structures universitaires, revaloriser la formation professionnelle et améliorer l'accès aux bourses et aux prêts d'étudiants

L'enseignement est au cœur des difficultés que rencontre notre pays. La situation de l'école peut se résumer à un paradoxe, entre d'un côté, une volonté politique affichée — et mesurée par le poids du budget de l'Éducation nationale — et de l'autre, la réalité du terrain, avec une école publique encore largement incapable de remplir son double rôle de transmission des savoirs et d'ascenseur social.

L'échec relatif des politiques de généralisation de la scolarité primaire, entamées dans les années 1990, s'explique en grande partie par la pression qui a été exercée sur un système éducatif non préparé au choc de la massification scolaire. La qualité éducative a ainsi été sacrifiée au nom de l'objectif de généraliser la scolarité pour tous les enfants de 6 ans.

La conséquence de la généralisation sans préparation suffisante du système éducatif est l'extrême faiblesse du niveau des élèves du primaire, documentée par d'innombrables études, ainsi que le nombre toujours plus grand d'enfants des classes moyennes et supérieures dans l'enseignement privé marocain et étranger. La situation actuelle génère un sentiment de frustration général, compte tenu notamment des dépenses éducatives contraintes pour les familles qui ont perdu confiance dans l'école publique.

Ce système éducatif à deux vitesses a conduit à dévaloriser la place de l'école publique dans notre contrat social. Le déclassement social des enseignants en est un des symptômes, avec des fonctionnaires de l'Éducation nationale expérimentés mais cherchant de meilleures conditions de travail et de rémunération dans le secteur privé. Les solutions qui ont visé à compenser les flux sortants (départs vers le privé, retraite) par des recrutements d'urgence ont aggravé les maux de l'Éducation nationale et mènent à **l'impasse politique dans laquelle se trouve aujourd'hui la question des personnels de l'enseignement rattachés aux académies régionales.** Les victimes innocentes de cette situation sont les enfants. Il est donc urgent de sortir de cette impasse afin que l'école puisse à nouveau remplir son premier devoir de transmission du savoir.

Pour répondre au malaise des enseignants et progresser vers une véritable égalité des chances, il est nécessaire de tirer toutes les leçons de nos défaillances collectives. En particulier, **la qualité de la formation des enseignants a clairement été identifiée comme une cause fondamentale de l'échec de l'école publique** et ce diagnostic sans ambiguïté a conduit en 2018 à demander aux universités de proposer une licence en éducation pour renforcer la formation des enseignants. Or, cette proposition ne s'est pas accompagnée d'un soutien de l'État à la hauteur de l'enjeu, ni d'une revalorisation du métier d'enseignant. Comment espérer alors que les meilleurs étudiants que nous cherchons à attirer

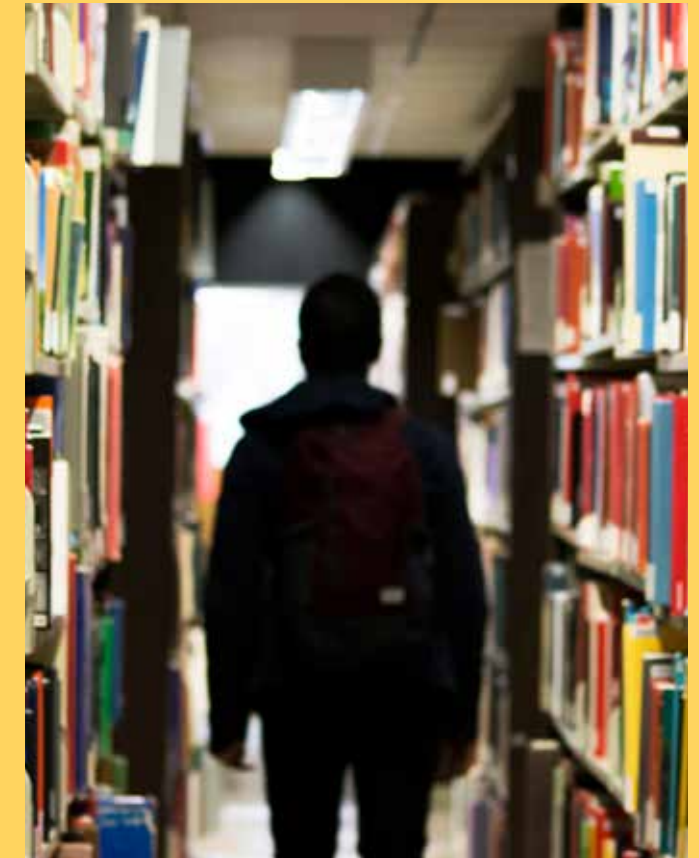
vers l'enseignement choisissent de s'orienter vers de nouvelles formations non harmonisées, et vers un métier non revalorisé ? La méthode qui consiste à reporter la responsabilité d'un enjeu national sur des universités aux moyens limités, tout en espérant que les meilleurs étudiants s'engagent, n'a aucune chance d'aboutir.

Face à ces constats, nous proposons un changement radical de méthode. Nous formulons des **propositions** ciblées mais fortes, coûteuses mais réalistes, **entièrement dédiées à l'amélioration de la qualité de notre système éducatif,** et donc au progrès vers une égalité des chances véritable.

Une école de qualité est un investissement extrêmement rentable pour le Maroc. En améliorant le capital humain de notre pays, une éducation de qualité crée les conditions d'une société qui innove à tous les niveaux et d'une économie plus productive. La maîtrise des acquis de la scolarité primaire et secondaire par les enfants marocains est un prérequis pour que nos universités puissent remplir leur rôle de transmission et d'approfondissement du savoir, dont notre nation a tant besoin.

Réussir le pari d'une école de qualité repose sur une **attention renouvelée envers les acteurs de l'école publique et une ambition pédagogique renforcée.** Progresser vers l'égalité des chances requiert de **soutenir une politique de la petite enfance ambitieuse** et de transmettre à tous les enfants les connaissances nécessaires pour

devenir **des citoyens autonomes.** Construire l'avenir avec confiance implique enfin de **doter nos institutions universitaires d'une plus grande autonomie et de moyens financiers plus importants.**



Notre programme éducatif permettra de réaliser **l'égalité des chances** par l'inclusion de chaque enfant marocain dans un système éducatif de qualité, une valeur cardinale défendue par les Indépendants.



MESURE 16 :
Revaloriser
le métier
d'enseignant



Partout, une meilleure école est possible, à condition d'investir sur celui qui est au cœur du système : **l'enseignant**. Ce dernier est un facilitateur et non un administrateur de contenu, Il tient entre ses mains l'avenir des générations futures. En sa qualité d'éducateur, il devra transmettre un savoir, mais aussi un savoir-apprendre. L'enseignant doit être en mesure de faire apprécier le contenu pédagogique à l'élève et de déceler les signes précurseurs d'un désintérêt pour l'école. Fournir aux enseignants les outils nécessaires pour accomplir leur mission est un défi qu'il nous faut relever.

Pour réaliser notre ambition d'une école de qualité, nous proposons une politique volontariste de revalorisation du métier d'enseignant, en améliorant ses conditions de formation et de rémunération.



Investir dans la formation des enseignants

Pour renforcer les compétences des enseignants, nous proposons un plan national pour accroître les capacités de formation dédiées à l'éducation.

Le premier pilier de ce plan est l'émergence d'une formation sélective et renouvelée pour les enseignants. Nous proposons pour cela la mise en place **d'une Faculté de l'éducation pour la formation initiale des enseignants, sur la base d'un recrutement sélectif**. Cette Faculté aura pour mission de **former pendant trois ans des bacheliers rigoureusement sélectionnés** afin de redorer le blason du métier d'enseignant, qui reste avant tout une vocation civique.

La réforme de la formation des enseignants initiée en 2018 inclut déjà un cycle de formation de 3 ans dans le cadre d'une licence en éducation. Nous proposons de sélectionner un des programmes existants sur des critères académiques et de financer la mise en place d'une Faculté de l'éducation au sein de l'université hôte. Cette Faculté sera dotée de ressources financières suffisantes pour relever le défi de la qualité.

Les missions de la Faculté de l'éducation seront multiples. Tout d'abord, il s'agira **de renforcer le programme existant de licence en éducation et de l'intégrer à une offre plus large de formations**, incluant la **formation continue des enseignants** (notamment à distance), la

formation d'éducateurs spécialisés en développement de la petite enfance, ainsi que dans l'accompagnement des **personnes en situation de handicap** proposée dans notre **Engagement 1**.

Ensuite, la Faculté de l'éducation aura **un rôle pilote pour le développement d'un bouquet de formations qualifiantes**, initiales ou continues, à la fois pour la création de contenus pédagogiques et pour la recherche en éducation, à même d'harmoniser l'offre de formation décentralisée dans les régions, notamment au sein des Écoles Supérieures de l'Éducation et de la Formation (ESEF) existantes.

Enfin, la Faculté de l'éducation aura également pour mission de soutenir les enseignants en poste dans leurs activités pédagogiques, **en leur proposant des contenus adaptés et en formant des professionnels de l'accompagnement pédagogique** (assistants pédagogiques, éducateurs spécialisés, etc). Offrir un lieu où la formation aux métiers de l'éducation est intégrée permettra de développer une culture de complémentarité en milieu scolaire entre les différents intervenants (enseignants, conseillers pédagogiques, éducateurs spécialisés, etc.).



Le second pilier de notre plan est le renforcement des capacités de formation des structures existantes. Au niveau de la licence, la nécessité de recruter près de 15.000 enseignants annuellement, ainsi que notre volonté d'accroître la qualité de la formation offerte, requièrent également le renforcement significatif des ressources et capacités d'accueil des structures existantes. Ces structures incluent les ESEF, la Faculté des Sciences de l'Éducation de Rabat, ou encore les Écoles Normales Supérieures.

Nous renforcerons également les moyens des Centres Régionaux des Métiers de l'Éducation et de la Formation (CRMEF). Ces centres constituent actuellement le second étage de la formation des enseignants et ont vocation, à terme, à être intégrés au système universitaire. La Faculté de l'Éducation veillera à cette intégration en contribuant à harmoniser la formation suivie en licence et celle dispensée dans les CRMEF.

Enfin, **nous renforcerons les capacités de formation des personnels d'encadrement scolaire,** aussi bien les cadres éducatifs que les travailleurs sociaux au sein des établissements scolaires. En particulier, nous renforcerons les ressources de l'Institut National pour l'Action Sociale (INAS) de Tanger et proposerons la création d'un second institut, pour le développement de spécialisations à l'accompagnement social en milieu éducatif.

Revaloriser le métier d'enseignant

Si le métier d'enseignant n'est pas revalorisé, la qualité de la formation proposée ne sera pas suffisante pour attirer les meilleurs bacheliers. Lorsqu'il rejoint sa fonction, un enseignant du primaire est payé près de 5.000 dirhams net par mois. En outre, le système d'évolution des salaires repose aujourd'hui principalement sur le seul critère de l'ancienneté, ce qui est loin d'être une source de motivation suffisante, ni d'émulation pour

la productivité. En effet, le salaire d'un enseignant au Maroc évolue en moyenne de 170 % du début à la fin de sa carrière, contre 14 % seulement en Turquie et 41 % en Espagne. La revalorisation du métier d'enseignant passe nécessairement par **un salaire plus attractif en début de carrière, un accompagnement durant l'ensemble de celle-ci, et une évaluation régulière des compétences.**

Nous proposons de fixer un salaire net minimum de **7.500 dirhams par mois** pour les détenteurs du certificat de qualification pédagogique, délivré par les CRMEF. Cette augmentation de 2.500 dirhams du salaire de début de carrière d'un enseignant permettra d'accroître substantiellement l'attractivité du métier d'enseignant. **Pour les enseignants déjà en poste** percevant un salaire inférieur à 7.500 dirhams, **l'accès aux nouvelles rémunérations sera possible et conditionné à la détention ou à l'obtention d'un certificat de qualification pédagogique** à la suite d'un examen de compétences mis en place par la Faculté de l'Éducation et les CRMEF. Ces institutions soutiendront les enseignants en poste qui le souhaitent dans la préparation de cet examen. Cette mesure permettra de lier la courbe de progression des salaires entre le début et la fin de carrière davantage à la performance qu'à l'ancienneté.

Enfin, la revalorisation du métier d'enseignant passe par un accompagnement tout au long de la carrière et une évaluation régulière des compétences. Le manque d'accompagnement des enseignants au cours de leur carrière est un diagnostic bien établi. Le renforcement

des CRMEF et le soutien de la Faculté de l'Éducation permettront la mise en œuvre **d'une formation continue de qualité** et un **soutien pédagogique aux enseignants.**

Pour étendre ce dispositif d'encadrement pédagogique des enseignants à toutes les régions du Maroc, nous inciterons à l'innovation technologique pour un **soutien à distance des enseignants.** Il s'agira d'utiliser les ressources de la Faculté de l'Éducation et des CRMEF pour aider localement les enseignants dans leur quotidien, les soutenir dans le développement de pratiques collaboratives et répondre à leurs besoins spécifiques les plus pressants. Être à l'écoute de tous les enseignants est un objectif qui peut être atteint grâce à la combinaison d'outils numériques, du renforcement des ressources des CRMEF, et à la formation de personnels spécialisés en accompagnement pédagogique au sein de la Faculté de l'Éducation.





MESURE 17 :
Renforcer les compétences
fondamentales dès
le primaire — Lire, écrire,
compter et coder



La maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves sera le socle de l'ambition pédagogique pour les cinq prochaines années :

Lire et écrire : La maîtrise de la lecture et de l'écriture sont au cœur de notre projet pédagogique. Nous voulons faire de la lecture et de l'analyse des textes une discipline centrale dans l'enseignement, avec l'organisation de séances de lecture collectives et la prise en compte, dans l'évaluation du parcours académique, de l'effort fourni par l'élève dans la lecture et la synthèse des livres.

Compter : L'arithmétique est un instrument important pour l'apprentissage de l'enfant, car elle stimule son sens critique et sa capacité à raisonner. Compréhension, plutôt qu'apprentissage par cœur, il s'agit par exemple, pour apprendre les calculs, d'utiliser des outils et matériaux tangibles, que les enfants pourront soupeser et comparer, pour assimiler leurs différences et leurs proportionnalités. Nous proposons pour cela de nous inspirer du modèle Singapourien « Connaitre – Imager – Abstraire ».

Coder : L'acquisition du langage informatique et des bases de la programmation sont autant d'opportunités pour la nouvelle génération de prendre part à la révolution digitale. Nous soutiendrons un enseignement informatique dès le primaire, en encourageant les initiatives existantes basées sur des logiciels comme Scratch utilisé pour le programme GÉNIE. Le rôle de l'école doit être d'encourager l'acquisition précoce du langage informatique en utilisant les outils existants qui permettent de familiariser les jeunes enfants sans nécessiter d'équipements trop onéreux.



Pour s'assurer de l'acquisition effective de ces savoirs fondamentaux, l'évaluation régulière et rigoureuse des compétences des élèves sera notre priorité. L'objectif de bâtir une école de qualité souligne ainsi le besoin de renforcer les moyens d'actions et les capacités d'analyse de l'Instance Nationale d'Évaluation (INE), pour la mise en place d'un dispositif d'évaluation rigoureux du niveau des élèves. **Annuellement, cette instance sera chargée de conduire et d'analyser des tests nationaux de compétences en lecture, langues et en arithmétique, à différentes étapes du parcours scolaire** (par exemple : 10, 14 et 16 ans).

Cette action essentielle d'évaluation permettra de mesurer les progrès réalisés au sein des établissements scolaires, de comparer l'efficacité des innovations pédagogiques et de mieux cibler les ressources allouées à l'investissement dans notre système éducatif. Ainsi, les résultats des tests de connaissances seront le miroir de la performance de l'école et de son corps enseignant. Cette mesure constitue une généralisation du Programme national d'évaluation des acquis du tronc commun, dont la mise en œuvre doit devenir annuelle.

Plan Education Numérique

Pour améliorer l'acquisition de ces savoirs fondamentaux, **le renouvellement de la pratique pédagogique doit être facilité par une politique volontariste de développement du e-learning.** Nous pensons qu'il est temps de faire de la révolution numérique un véritable levier d'inclusion, pour répondre aux problématiques d'accessibilité à une éducation de qualité pour tous, **notamment pour les élèves issus du monde rural et faciliter, en même temps, l'accompagnement régulier des enseignants.**



La crise sanitaire de 2020 a accéléré la prise de conscience collective des retards qu'accuse notre système éducatif en termes de digitalisation et a renforcé l'idée que la digitalisation de l'enseignement n'était pas un luxe ou une vue de l'esprit, mais un enjeu démocratique immédiat. La transition forcée vers l'école à distance et le e-learning s'est faite dans le désordre, aggravant des problématiques éducatives plus anciennes : inadaptation et/ou obsolescence des contenus, déperdition et abandon scolaires, inégalités territoriales, sous-formation des enseignants. Si personne ne croit que l'école à distance est la panacée, **les défis qu'elle pose sont des leviers de transformation vertueuse du système éducatif,** valorisant l'innovation, l'efficacité et permettant de cibler plus spécifiquement les territoires subissant un sous-investissement éducatif, notamment dans le rural.

Les efforts déployés pour le e-learning durant la crise du Covid-19 ont permis d'améliorer l'offre d'outils (comme Massar/Teams) et de ressources pédagogiques (TelmideTICE), de multiplier les canaux de diffusion, via les chaînes télévisuelles du bouquet SNRT et d'étendre l'offre de formations des cadres des académies régionales à travers le portail de formation « e-takwine ». Par ailleurs, plusieurs initiatives, certaines encouragées par l'Etat et d'autres à l'initiative du secteur privé ou associatif, ont apporté des réponses ad hoc aux besoins accrus des ménages, qui ont vu leur facture Internet augmenter de manière non prévue.

Cette adaptation, remarquable, n'a pas empêché les insuffisances relevées, lesquelles appellent des réponses énergiques. Les parents d'élèves, livrés à eux-mêmes en l'absence d'une offre d'enseignement à distance, se sont révoltés, notamment dans un contexte où le secteur privé a maintenu les frais de scolarité. Or, le e-learning offre l'occasion d'une mobilisation nationale, secteurs privé et public confondus, afin de transformer l'école marocaine.

La mise en place d'outils d'enseignement à distance devra en effet **être encadrée par un cahier des charges numérique,** assurant un service minimum en cas d'impossibilité d'enseignement en présentiel et prévoyant une réorientation des services éducatifs et des procédures de médiation entre les enseignants, les élèves et leurs parents afin de co-construire la transition vers le e-learning. Le ministère de l'Éducation nationale devra encourager les initiatives du secteur privé, lequel a les moyens d'accompagner les écoles dans les zones les plus défavorisées.



Cette bascule vers le numérique et sa généralisation requièrent un double choc visant l'offre et la demande de contenus pédagogiques numériques à forte valeur ajoutée, de manière à transformer la contrainte née de la distance en opportunité pour transformer les savoirs et les méthodes pédagogiques, et pour garantir une diffusion des meilleures pratiques dans tout le territoire. Tout d'abord, un choc de l'offre éducative en ligne, visant l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre pédagogique, par la multiplication d'unités d'enseignements, d'exercices et privilégiant les apprentissages en semi-autonomie et l'auto-évaluation, ainsi que la génération d'activités parascolaires à fort contenu pédagogique pour les publics scolaires : jeux éducatifs, contenus audiovisuels adaptés.

Ensuite, un choc de la demande, à travers la mise en place de deux outils :

un passeport éducatif numérique, permettant aux ménages les plus modestes de financer une partie des besoins d'équipement (tablette, ordinateur personnel) et de contenus (ebooks, abonnements éducatifs) de leurs enfants ;

le certificat e-enseignant, obligatoire pour tous les cadres des académies régionales et généralisable aux enseignants, pour garantir une mise à niveau des connaissances numériques des acteurs clés de l'enseignement.

Relever ces deux défis supposera également la facilitation de différents partenariats public-privé pour lesquels la commande publique pourra jouer un rôle moteur, notamment en encourageant la création d'écosystèmes productifs ouverts aux start-ups et innovateurs. Seront privilégiées les initiatives régionales tenant compte des spécificités linguistiques et territoriales, au niveau des académies régionales. Pour soutenir et évaluer la transition pédagogique vers le e-learning, la Faculté de l'Éducation et les CRMEF joueront un rôle moteur dans le développement des outils et des contenus, et l'INE jugera l'efficacité et la qualité de la mise en œuvre.



MESURE 18 : Généraliser les écoles communales, le transport et la cantine scolaires



Le soutien financier aux ménages démunis (cf. **Mesure 5**) doit être assorti de **mesures concrètes qui facilitent l'accès à l'école**, notamment dans le milieu rural et en particulier au profit des filles rurales. L'éloignement géographique, la qualité médiocre de la majorité des infrastructures d'accueil et le manque de moyens financiers, sont autant de facteurs accentuant le décrochage scolaire. Voilà pourquoi, nous veillerons à **l'extension du réseau des écoles communales, du transport et des cantines scolaires au profit des élèves ruraux, du primaire jusqu'au collège.**

Écoles communales

L'expérimentation du concept des écoles communales a montré sa pertinence dans diverses localités, avec des taux de réussite significativement améliorés et une réduction drastique de l'abandon scolaire. Dans ce cadre pédagogique, **l'élève est accueilli au sein d'une école de qualité, au lieu de se rendre dans une classe isolée.**

Notre proposition consiste en effet à regrouper les élèves d'une ou plusieurs communes dans la même école pour recentrer l'effort jusque-là éparpillé au niveau de nombreuses écoles et leurs classes satellites. **La question de la localisation géographique de l'école communale est stratégique et conditionne son succès.** Nous doterons pour cela le département de

tutelle **d'outils performants pour la planification de la carte nationale de l'éducation.** L'école communale doit en effet être reliée aux infrastructures et commodités essentielles pour faire face à la problématique de l'éloignement géographique du corps enseignant et administratif, comme elle doit tenir compte de la concentration géographique des populations locales.

Transport scolaire

L'extension du transport scolaire, alternative aux structures d'accueil (internats, Dar Talib(a)), est **un choix économiquement plus viable et socialement plus rentable.** Il permet de préserver l'équilibre de l'enfant, lequel poursuit sa scolarité en étant sûr de retrouver sa famille tous les soirs. Les prestations de transport seront financées et gérées **en partenariat avec les conseils provinciaux et locaux** et ce, en application des dispositions des lois organiques fixant leurs prérogatives. En mobilisant les technologies de l'information, le département de l'Éducation nationale, en concertation avec les conseils régionaux, veillera à ce que **les parcours du ramassage scolaire soient optimaux et permettent de desservir l'ensemble des élèves ruraux qui en ont besoin.**





Toutefois, lorsque les distances journalières à parcourir s'avèrent importantes, et notamment en zones de montagne, l'alternative de l'internat pourrait se substituer au transport scolaire. Dans ces cas de figure, **nous soutiendrons la gestion d'internats par des mères d'élèves, organisées en associations ou en groupements d'intérêts économiques.** L'implication des mères permet de réduire le décrochage scolaire, de rassurer les familles quant à la sécurité de leurs enfants, tout en fournissant à ces femmes actives des sources de revenus pour leurs ménages.

Cantines scolaires

Parallèlement au développement du transport scolaire, dans le but d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et afin de lutter contre l'abandon scolaire, nous défendrons une **politique ambitieuse pour la restauration scolaire, en étendant le réseau de cantines**, qui bénéficie actuellement à 1.450.000 élèves. Les cantines scolaires seront dotées de moyens supplémentaires afin **d'élever les standards de qualité nutritionnelle et d'accélérer la mise à niveau des infrastructures scolaires** (fourniture d'eau, notamment). L'amélioration de la qualité des cantines sera facilitée par la mise en conformité de la restauration scolaire avec les directives diététiques émises par le ministère de la Santé, pour la préparation des menus au niveau des cantines scolaires et restaurants universitaires.

Nous proposons également la création **d'un programme «un fruit et un verre de lait par jour», pour chaque enfant.** Ce programme constituera un autre axe de collaboration interministérielle qui concernera au premier chef le ministère de l'Agriculture. Ce dernier associera les producteurs locaux afin de fournir des produits frais dans toutes les écoles et améliorer les apports nutritifs des enfants de familles démunies.

L'ampleur de ce plan d'aide sociale est à la hauteur de la situation injuste dans laquelle se trouvent **des millions de ménages qui rencontrent des difficultés pour financer la scolarité de leurs enfants.**





MESURE 19 :
Le préscolaire
pour tous
les enfants
dès quatre ans



Pour construire un avenir où chaque Marocain aura les mêmes chances de réussite, nous nous engageons à soutenir et à développer une politique ambitieuse de développement de la petite enfance. Avant la crise sanitaire, la Phase III de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain a inscrit l'action en faveur de la petite enfance comme une priorité absolue pour le Maroc. **Le développement de la petite enfance est sans doute l'un des investissements les plus rentables pour l'avenir de notre pays.**

Favoriser le préscolaire et la création de structures d'accueil pour les jeunes enfants contribue à combler le fossé existant entre enfants issus de milieux sociaux différents, aussi bien en termes d'acquisition du langage et de compétences cognitives, que de développement de la sociabilité. Sans intervention précoce, ces différences du début de l'existence se perpétuent et s'accroissent au cours du temps sans qu'il ne soit jamais réellement possible de les combler. La généralisation du préscolaire contribue aussi à **augmenter le taux d'activité des femmes (cf. Mesure 15)**, en réduisant substantiellement le coût de la garde des enfants pour les ménages.



Ainsi, l'investissement dans des programmes de développement de la petite enfance accroît considérablement les chances de réussite scolaire et professionnelle, tout en réduisant de façon significative les risques sociaux engendrés par des comportements déviants. Pour compléter le développement du réseau national de crèches pour les 0-4 ans (**cf. Mesure 15**), nous veillerons à **accompagner la généralisation du préscolaire, dès l'âge de 4 ans**, pour permettre aux jeunes enfants de s'ouvrir et de se préparer à l'apprentissage à l'école primaire. En dotant l'INE de moyens d'actions supplémentaires, nous créerons les conditions d'une évaluation rigoureuse et continue des progrès réalisés en matière de petite enfance.

Nous veillerons scrupuleusement à la qualité des activités au sein des établissements du préscolaire. Nous proposons de développer et de fournir au sein de la Faculté de l'Éducation **une formation d'éducateur spécialisé dans le développement de la petite enfance**, ainsi qu'un soutien dans **l'élaboration d'activités éducatives**. En complément des formations existantes, l'introduction d'une formation spécifique au sein de la Faculté permettra de ne pas reproduire les erreurs de l'enseignement primaire pour lequel une généralisation rapide ne s'est pas accompagnée d'une qualité suffisante de la prise en charge des élèves. Nous encouragerons aussi les expérimentations de programmes d'intervention innovants en faveur de la petite enfance.

Nous contribuerons aussi à l'effort national en faveur de la petite enfance en développant les politiques de détection et de prévention du handicap chez les plus jeunes. Réduire la prévalence du handicap permet de réduire les coûts individuels et sociaux qui résultent de l'exclusion et des difficultés d'apprentissage dus au handicap. En ce sens, nos **Mesures 5 et 8** visant à accompagner les mères durant la grossesse et lors de la naissance, ainsi qu'à généraliser la détection précoce des troubles de la vision et de l'audition constituent un engagement important en faveur du développement de la petite enfance.



MESURE 20 :

Rénover les infrastructures universitaires, améliorer l'accès aux bourses et aux prêts d'étudiants et revaloriser la formation professionnelle



L'enseignement supérieur au Maroc porte en lui l'espoir d'un avenir meilleur. Il doit pouvoir accompagner les étudiants dans le développement d'un esprit rationnel et critique, ainsi que les préparer à devenir des citoyens responsables. L'université permet également d'approfondir la connaissance et de développer des outils pour affronter les défis futurs, comme le changement climatique, les questions environnementales, les nouvelles technologies et l'innovation.



Pour que l'université puisse remplir son rôle et qu'elle soit un lieu accueillant et attractif pour la jeunesse, nous compléterons la mise en œuvre du Bachelor qui vise à consolider les acquis de l'enseignement secondaire, notamment en matière de maîtrise des langues étrangères, par une rénovation des infrastructures universitaires.

Pour favoriser l'intégration de notre jeunesse au marché du travail, nous développerons également la formation continue et professionnelle, en favorisant les passerelles entre l'enseignement technique et universitaire, en incitant les employés à faire valoir leur droit de formation continue grâce à un système national de validations des acquis et en accompagnant l'ouverture des 12 Cités des Métiers et des Compétences dans chacune de nos régions.

Investir dans nos universités

Pour renforcer l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur, **nous proposons un plan d'investissement pour la rénovation des infrastructures universitaires.** Nous aspirons ainsi à créer une réelle culture du campus universitaire en **dotant l'ensemble des universités d'infrastructures sportives et de bibliothèques, de restaurants universitaires, de campus résidentiels appropriés et de salles de cours rénovées.** Cette mesure bénéficiera aussi bien aux étudiants qu'aux enseignants et chercheurs des établissements de l'enseignement supérieur.

Améliorer la qualité de l'enseignement supérieur passe également par une ouverture plus grande de l'université sur son environnement : aujourd'hui la plupart des enseignants étaient étudiants au sein du même établissement, ce qui entraîne une consanguinité du corps enseignant. Pour favoriser la formation d'enseignants au sein d'établissements de renommée internationale, **nous proposons la mise en place d'un programme de bourses doctorales pour le financement intégral d'études au sein d'universités étrangères, en échange d'un engagement des candidats à revenir enseigner dans une université marocaine.** Ce programme concernera jusqu'à 100 étudiants par an et permettra à nos universités de **diversifier leurs compétences**, en recrutant des docteurs formés aux activités de recherches les plus avancées.

Parallèlement à cet effort de l'Etat, nous permettrons la **déductibilité des dons** dédiés au **financement des bourses de mérite pour l'enseignement supérieur.** Pour provoquer un effet de levier incitatif, nous proposons que l'Etat s'engage à les abonder, c'est-à-dire à contribuer à cet effort à la hauteur des dons réalisés. Cette mesure visera à multiplier les sources de financement disponibles pour soutenir l'excellence pédagogique.



Nous élargirons également les conditions de déductibilité aux dons dédiés au financement direct des universités (sans avoir à transiter par une association d'utilité publique) et **encouragerons le système de parrainage**. Ce dernier consiste au déploiement d'un contrat d'alternance, par lequel l'entreprise s'engage à payer les frais de scolarité et de vie étudiante de l'étudiant en alternance. L'alternance pourra durer tout au long du cursus universitaire et permettra à l'étudiant de sortir des bancs de son école diplômé et expérimenté, sans que ses heures de travail ne viennent empiéter sur sa formation.

Enfin, pour favoriser une ouverture accrue sur le monde de l'entreprise, nous défendrons également la mise en application de l'article 7 de la loi 01-00, permettant aux universités de **développer des incubateurs d'entreprises innovantes**.

Les chercheurs et étudiants, porteurs de projets de création d'entreprises à partir des résultats de leurs recherches, pourront ainsi utiliser les ressources humaines et l'infrastructure matérielle de l'université et bénéficier d'assistance et de conseil, le temps de voir leurs idées se concrétiser.

La formation professionnelle et continue : une autre voie vers la réussite.

Les passerelles entre le monde de l'entreprise et l'éducation doivent également être développées à travers la formation professionnelle et continue. **Celles-ci peuvent devenir un puissant levier de développement** dans de nombreux secteurs essentiels de notre économie, comme l'artisanat, l'agro-industrie, l'intelligence artificielle ou l'hôtellerie.

La formation continue doit être accompagnée par le développement d'une offre de qualité, en adéquation avec les besoins des entreprises. Pour assurer leur **autonomie**, les universités devront **proposer une offre en formation continue adaptée aux réalités et aux besoins des entreprises**. Aussi, nous proposons de permettre **une utilisation plus flexible des fonds de la taxe professionnelle** pour élargir l'accès **des actifs à des formations en langues** et l'acquisition de compétences dites « soft skills ».

La formation professionnelle constitue un enjeu majeur aussi bien pour ce qui est de l'intégration des jeunes au marché de l'emploi, que pour ce qui est de la réponse à apporter aux besoins en compétences spécifiques des entreprises. Si le nombre de jeunes bénéficiaires de la formation professionnelle a presque doublé depuis les années 2000, l'offre de formation professionnelle existante souffre de nombreuses faiblesses. Elle pâtit à la fois d'une inadéquation des méthodes pédagogiques et d'une faible reconnaissance de la part du secteur privé.

L'écart existant entre les compétences valorisées par les entreprises et celles acquises par les diplômés de la formation professionnelle se traduit dans les faits par un important taux de chômage pour cette catégorie d'actifs, estimé entre 21 % et 24 %. Pour réduire cet écart, nous proposons **d'encourager le développement d'une formation professionnelle aux méthodes pédagogiques**

renouvelées, qui allie expérience professionnelle au sein de l'entreprise et acquisition de compétences clés. Pour renforcer l'attractivité de la formation professionnelle, nous veillerons aussi à **instaurer des passerelles entre la formation professionnelle et les universités et grandes écoles**, pour permettre aux étudiants qui souhaitent parfaire leur parcours académique d'y prétendre, grâce à la validation des acquis professionnels.

Afin de répondre au défi que présente la modernisation de la formation professionnelle, **nous veillerons à la mise en œuvre du programme lancé par Sa Majesté le Roi, par l'ouverture effective et l'accompagnement de 12 Cités des Métiers et des Compétences**. Ces centres de formation, fonctionnels et dotés de ressources propres, seront des établissements au sein desquels les jeunes en formation pourront acquérir des compétences professionnelles diverses, permettant de répondre aux besoins en ressources humaines qualifiées des entreprises. La formation offerte inclura l'apprentissage des langues et des échanges continus avec le secteur privé, notamment au travers de stages d'apprentissage.



Ces établissements de formation professionnelle modernes auront **un ancrage local fort et chaque région accueillera l'une de ces Cités**. L'intégration à un écosystème régional permet d'améliorer les débouchés offerts aux nouveaux diplômés, ainsi que de définir les programmes de spécialisations les plus pertinents pour le tissu économique local. La **régionalisation de l'offre de formation** se traduit, par exemple, par une filière de spécialisation dans l'industrie navale offerte par la Cité des Métiers et des Compétences de la région de Souss-Massa ou une filière de spécialisation dans les services à la personne offerte à celle de Casablanca-Settat.

Alors que l'offre actuelle de formation professionnelle privilégie le mode résidentiel et repose sur une logique scolaire de la formation, nous encouragerons au contraire des parcours de qualification débouchant sur une formation équilibrée, alliant expérience pratique et compétences techniques. De plus, en incluant aussi bien **l'acquisition des langues que la formation par apprentissage et en alternance**, nous veillerons à la mise en œuvre de parcours de formation professionnelle qui permettent une réelle intégration au marché de l'emploi. Enfin, l'ancrage local des Cités favorisera **la rencontre entre les futurs diplômés et les entreprises**, un mécanisme essentiel pour faciliter la transition entre formation de qualité et emploi durable.





ENGAGEMENT

- 5 -

**Une administration
responsable
au service
de l'intérêt général**



MESURE 21 :

« Dar Al Oussra », un guichet unique pour accompagner les familles dans leur protection sociale

MESURE 22 :

Renforcer le contrôle de la qualité des services publics, notamment l'éducation et la santé

MESURE 23 :

Mettre en place un fonds pour consacrer l'officialisation de Tamazight

MESURE 24 :

Un « pass jeunes » pour faciliter l'intégration et la mobilité

MESURE 25 :

Accélérer la transition digitale au service des citoyens

Nos concitoyens en ont assez de l'arbitraire qui suscite le sentiment de *hogra*. C'est pourquoi nous veillerons à ce que l'État social, qui se met au service des citoyennes et des citoyens marocains, favorise effectivement l'inclusion sociale et le respect de tous, notamment **par la garantie de l'accès universel à des services publics de qualité et des avantages spécifiques pour les jeunes**. L'inclusion sociale de tous nos concitoyens et la capacité d'accéder aux services publics par notre administration nécessite également de concrétiser les objectifs d'équité culturelle et linguistique, **en accélérant le chantier de mise en œuvre de l'officialisation de Tamazight**.

La confiance des citoyens dans l'administration ne s'acquiert que si l'effort de transparence administrative est d'abord dirigé vers la lutte contre la corruption dans les services publics (éducation, santé, arrondissements, etc.) et qu'il est guidé par des mesures concrètes qui améliorent l'accès aux services publics pour toutes et tous. En particulier, et afin de maximiser l'impact des mesures sociales existantes et de celles que nous proposons, nous nous engageons à **fournir de plus amples informations à nos concitoyens sur les aides dont ils peuvent bénéficier**. Une action publique transparente et efficace nécessite également **un contrôle accru, notamment dans la santé et l'éducation, l'évaluation rigoureuse de nos politiques sociales**, et de pouvoir compter sur des données socio-économiques actualisées et fiables.

Le ciblage imprécis des aides sociales est en grande partie dû à l'usage de données anciennes, non fiables ou peu systémiques pour la définition de la population cible. **Le coût de ces imprécisions est lourd** : une vision clairvoyante trahie par l'exécution, de la frustration face à l'échec d'une politique sociale ambitieuse, un mauvais ciblage des personnes bénéficiaires et du gaspillage de l'argent public.

La bonne gouvernance n'est pas uniquement une affaire de volonté politique, elle passe nécessairement par la capacité de mener une analyse transparente et rigoureuse des politiques mises en œuvre. De ce point de vue, la crise sanitaire accélère la prise de conscience que la production et la diffusion de données sanitaires, socio-économiques et financières ainsi que **le ciblage par la mise en place d'un Registre Social Unique** ne sont pas des biens de luxe, mais constituent bien le fondement d'une action publique efficace, au plus près des citoyens.

MESURE 21 : « Dar Al Oussra », un guichet unique pour accompagner les familles dans leur protection sociale



La première mesure que nous proposons est la création de guichets d'accompagnement aux procédures administratives et à la protection sociale : « **Dar Al Oussra** ». Cette mesure permettra à chacune et à chacun d'accéder aux services administratifs de façon transparente et de recevoir une aide dans l'accomplissement de ses démarches administratives élémentaires.

Nous apporterons l'aide de l'Etat au plus près de nos concitoyens, puisque ce service sera dédié à la délivrance de l'aide sociale, à l'accomplissement des démarches administratives de base pour les plus démunis (comme l'inscription à la CNSS), ou à l'allocation d'un médecin de famille grâce à la carte sanitaire.

Cette proposition concrète permettra de s'assurer qu'aucun de nos concitoyens ne soit abandonné dans l'accomplissement des procédures administratives. Elle accompagnera la **poursuite et l'accélération de la simplification administrative**. « Dar Al Oussra » fournira un point de référence pour informer les citoyens de leurs droits sociaux et mieux accompagner nombre de personnes éligibles mais qui ne font pas valoir leurs droits par ignorance.

L'amélioration de l'accès aux services publics que nous proposons permettra de soutenir le pouvoir d'achat des ménages en réduisant le coût d'accès à des services auxquels ils ont droit, tout en réduisant la corruption.

Afin d'étendre davantage les programmes d'aide sociale, **à travers des transferts monétaires directs en lieu et place des aides diffuses**, nous soutiendrons également **l'achèvement de la mise en place du Registre Social Unique**, pour parvenir à un ciblage effectif et moins coûteux de l'aide sociale, vers les bénéficiaires légitimes de celle-ci. Cet outil permet de rationaliser les programmes d'aide sociale existants, en simplifiant l'identification de celles et ceux dans le besoin et en limitant les cumuls, la fraude et les abus qui dégradent la confiance envers l'action publique.

Un Registre Social Unique permet également de développer une culture de l'évaluation des politiques sociales mises en œuvre, en favorisant par exemple une analyse fine des taux de couverture effectifs des programmes d'aide aux plus démunis.

Une connaissance précise de celles et ceux qui sont **réellement dans le besoin** et une **infrastructure adaptée** pour aider nos concitoyens à accéder à l'aide sociale permettront, ensemble, de **rationaliser les multiples programmes d'aide existants**, d'accroître l'efficacité du système de protection sociale, et de **garantir une protection effective** à tous.





MESURE 22 :
Renforcer le contrôle
de la qualité des services
publics, notamment
l'éducation et la santé



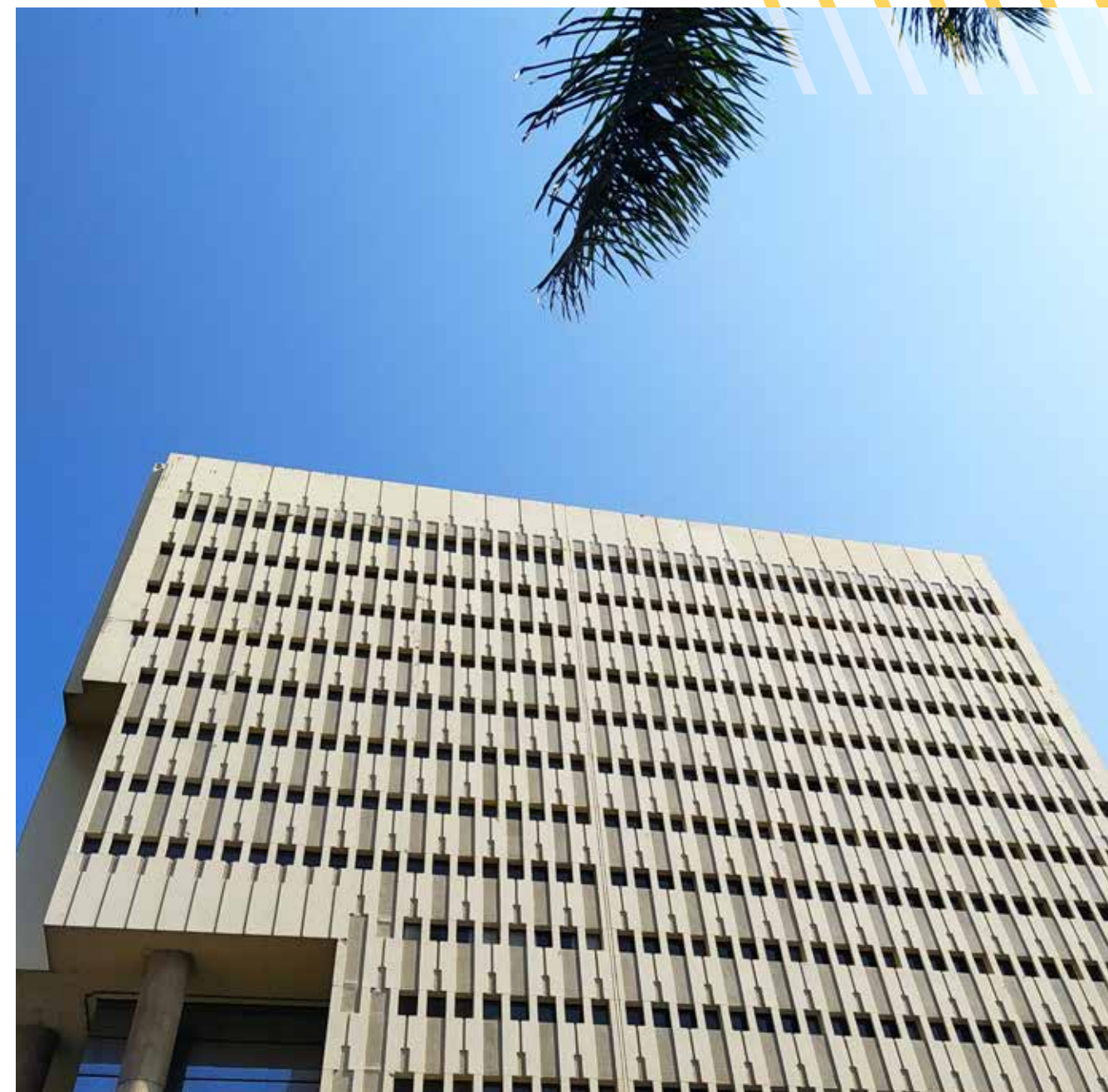
Trop souvent nos politiques sociales ont été étendues avant de s'assurer de leur bien-fondé ou de la disponibilité des conditions matérielles nécessaires à leur mise en œuvre, comme par exemple avec le programme de couverture médicale Ramed. Ce constat est la conséquence de défaillances institutionnelles dans la mise en œuvre des réformes : l'ignorance du principe de l'expérimentation avant la généralisation, de l'évaluation systématique des politiques publiques menées, etc.

Pour garantir la transparence de l'action publique et le bon usage des recettes fiscales, nous veillerons à rationaliser les dépenses publiques et à évaluer l'efficacité des politiques économiques et sociales mises en œuvre. Pour cela, nous comptons **systematiser les études d'impact des politiques publiques et le développement de l'expérimentation dans la mise en œuvre des programmes sociaux.**

Nous donnerons **un rôle central à l'expérimentation et à l'évaluation** dans l'amélioration des politiques mises en œuvre. En particulier, pour assurer la réussite de notre ambition d'élever significativement la qualité de l'enseignement scolaire, nous nous engageons à investir massivement dans la formation et la valorisation du statut des enseignants, tout en renforçant simultanément les moyens d'action de **l'Instance Nationale d'Évaluation du Système d'Éducation, de Formation et de Recherche Scientifique.**

De même, le doublement du budget de la santé dans **l'Engagement 3** doit s'accompagner d'une **instance d'évaluation des politiques de santé, en charge du suivi des réformes et des expérimentations menées.** Ainsi, nous proposons la création d'une instance dédiée capable de collecter et de diffuser les données nécessaires au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation de politiques de santé. Cette mesure permettra d'améliorer et de protéger la santé de tous nos concitoyens.

Notre volonté de renforcement des capacités d'évaluation des politiques publiques se trouve d'autant plus justifiée que la crise sanitaire a démontré que l'efficacité des programmes sanitaires, économiques et sociaux dépend d'une connaissance précise de la situation de nos concitoyens et de nos entreprises. Nous nous engageons donc à favoriser **la production de données statistiques économiques et sociales de qualité, ainsi qu'à garantir un accès libre aux données de l'administration publique.** Ces données et leur traitement sont des services publics essentiels, aussi bien dans la gestion d'une crise sanitaire que pour la mise en œuvre de politiques sociales ciblées.



Pour favoriser l'accès des données à la communauté des chercheurs, il s'agira de développer une procédure transparente d'accès aux données brutes et de fournir les données désagrégées dans des formats qui facilitent leur usage. Les chercheurs marocains doivent avoir aisément accès à des données de qualité si nous souhaitons qu'ils produisent une recherche qui satisfasse aux standards internationaux de qualité et d'originalité. Développer les capacités de la recherche académique marocaine aura des dividendes importants pour l'Etat qui pourra compter sur une expertise renforcée pour améliorer ses politiques sociales notamment.

Mettre l'État au service de toutes et de tous, c'est aussi garantir la transparence et le respect de la loi. La lutte contre la corruption doit être déclarée « cause nationale » et la mise en place de l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPLC) est une opportunité pour désidéologiser cette question majeure. **Nous veillerons à renforcer l'indépendance de cette instance par rapport aux tentatives d'instrumentalisation de la lutte contre la corruption** et nous nous engageons à appuyer le **renforcement des capacités d'investigation de l'INPPLC**, afin de l'élever au rang d'**instance de régulation ayant la capacité d'agir directement afin de sanctionner et de mettre fin aux pratiques corruptives.**

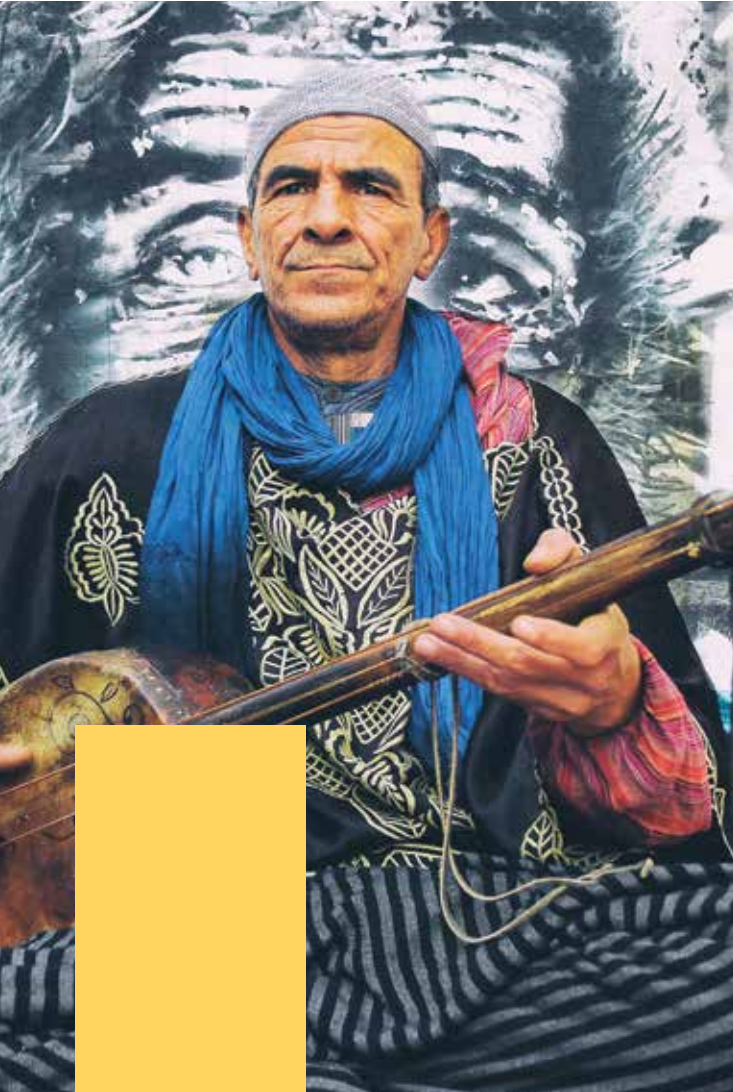
Lutter contre la fraude et la corruption passe aussi par une traçabilité accrue des transactions dans l'économie du quotidien. Cette traçabilité peut être étendue grâce à la digitalisation monétaire et au développement des paiements électroniques (**cf. Mesure 25**). Le volet répressif de la lutte contre la corruption doit également s'accompagner d'une mise en œuvre rapide des outils numériques au sein de l'administration, des services sociaux et des services financiers. Le renforcement de la gouvernance électronique (e-gouvernance) permettra d'accroître l'efficacité de l'administration publique et de réduire les opportunités de corruption. Par exemple, nous soutiendrons le processus de dématérialisation complète de la relation entre les entreprises et l'administration grâce à des dispositifs techniques qui ont prouvé leur efficacité dans la réduction de la corruption et des délais de paiement, tels que la Gestion intégrée des dépenses. **En particulier, nous veillerons à ce que le processus en cours de dématérialisation de la dépense publique à travers le dépôt électronique des factures soit mené à son terme.**



MESURE 23 : Mettre en place un fonds pour consacrer l'officialisation de Tamazight



La reconnaissance officielle de Tamazight est le fruit d'une démarche **soutenue par la volonté royale**, laquelle a permis d'enregistrer des avancées majeures depuis le début des années 2000. Ce tournant historique a été amorcé par le discours d'Ajdir prononcé par Sa Majesté le Roi en 2001.



Aujourd'hui, les Indépendants affirment que la mise en œuvre de l'officialisation de Tamazight, prévue par la Constitution de 2011, doit renouer avec la vision anticipatrice de Sa Majesté.

En 2019, la loi organique fixant les étapes de la mise en œuvre du caractère officiel de la langue amazighe et les modalités de son intégration dans l'enseignement et les différents secteurs prioritaires de la vie publique a enfin été adoptée, **après huit ans d'immobilisme conservateur**.

Cette loi affirme avec force et fermeté la place de Tamazight et sa contribution au **socle indivisible de l'identité marocaine plurielle**. Cependant, la voie est encore longue car la reconnaissance ne doit pas être cantonnée aux droits culturels et linguistiques, mais elle doit également s'étendre au **rattrapage du retard de développement socio-économique** : la femme amazighe doit pouvoir se faire soigner par un médecin auquel elle peut expliquer ses maux, dans sa langue ; le justiciable amazigh doit pouvoir recourir aux services d'un traducteur pour assimiler la sentence ; l'élève amazigh doit pouvoir reposer sur sa langue maternelle pour s'approprier les savoirs, etc.

Pour les Indépendants, la volonté politique de faire avancer le chantier de l'officialisation de Tamazight ne serait rien sans **la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation de cette ambition**. Dès lors, nous

appelons à **la création du Fonds d'Accompagnement de l'Officialisation de Tamazight (FAOT)** : un dispositif financier de l'État pour soutenir la mise en œuvre du caractère officiel de Tamazight et son intégration dans les domaines de l'enseignement, de la législation et l'action parlementaire, de l'information et la communication, de la créativité culturelle et artistique et son utilisation dans les administrations et l'ensemble des services publics.

Ce fond permettra de promouvoir **l'équité culturelle et linguistique**, à l'instar des dispositifs de financement qui ont à chaque fois été mobilisés en tant que leviers d'intégration de politiques publiques transversales visant le développement social et territorial, tels que le fonds de l'inclusion sociale et le fonds de développement des zones rurales et de montagnes.

Les ressources du FAOT proviendront du budget de l'État et atteindront **1 milliard de dirhams dès 2025**. La gouvernance du fonds sera renforcée par la création d'un comité consultatif qui, en plus des représentants des départements ministériels concernés, sera ouvert à des personnalités ayant une connaissance profonde de la cause amazighe. Elle sera également appuyée par des commissions régionales consultatives du FAOT, présidées par les walis et composées des présidents de régions et des chefs des services déconcentrés au niveau régional.





MESURE 24 :
Un « pass jeunes »
pour faciliter
l'intégration
et la mobilité



La crise du Covid-19 a révélé l'ampleur des inégalités touchant les jeunes, notamment entre ruraux et citadins. En l'absence d'initiatives fortes des pouvoirs publics, le risque est grand de voir prospérer les discours négatifs associant la jeunesse à des risques : chômage, addictions, violences urbaines, etc. Nos jeunes méritent mieux que cette stigmatisation permanente.

Par ailleurs, la stratégie pour la jeunesse souffre d'un manque de coordination entre des intervenants appartenant à différents ministères (Éducation nationale, Jeunesse, Sports, Culture, etc.), diluant ainsi les responsabilités. Nous pensons que des actions ciblées et pragmatiques valent mieux que les grands discours sur la jeunesse, c'est pourquoi nous proposons de créer des droits spécifiques pour la catégorie d'âge des 16-30 ans.



Cette reconnaissance positive de la jeunesse se fera à travers la création d'un pass jeunes, accessible à tous les Marocains de 16 à 30 ans, quelles que soient leurs conditions de revenus, qu'ils soient urbains ou ruraux. En créant des services bénéficiant à tous, de manière égale, nous entendons renforcer le sentiment d'appartenance et les valeurs positives de la communauté, tout en tenant compte des besoins spécifiques à la classe d'âge des bénéficiaires.

Le « pass jeunes » offrira une réduction dans tous les moyens de transport public (bus, train, tramway) pour tous les jeunes de 16 à 30 ans, quel que soit leur statut. Cette mesure accroîtra la mobilité de celles et ceux qui n'ont pas accès aux réductions étudiantes, en réduisant les dépenses souvent contraignantes pour se rendre sur leur lieu de travail ou à des entretiens d'embauches. Ce pass favorisera également l'inclusion sociale d'une jeunesse durement frappée par la crise sanitaire et l'accès aux lieux de loisirs.

Le pass prendra la forme d'une carte digitale qui servira également de support aux collectivités (commune, province, région) et aux institutions culturelles et de loisirs pour offrir des réductions sur les services qu'elles proposent à la jeunesse (sport, culture, loisirs). Nous impliquerons les collectivités et les partenaires économiques pour alimenter et diversifier l'offre de services disponibles au cours du temps. En particulier, nous inciterons les organismes publics (musées, salles de spectacles, bibliothèques, piscines, etc.) à développer des réductions spécifiques pour l'ensemble de la jeunesse.

MESURE 25 : Accélérer la transition digitale au service des citoyens



La crise du Covid-19 a révélé les retards accumulés par notre pays en matière de développement digital, tout en accélérant la prise de conscience quant à l'urgence des chantiers de digitalisation en cours. Notre programme reflète cette urgence en proposant quatre axes majeurs pour approfondir la transformation digitale de notre pays.



Le premier axe est la mise en œuvre des plans digitaux pour la santé et l'éducation, afin d'améliorer la qualité de ces services publics essentiels, tout en réduisant les disparités régionales en matière d'accès. Pour la santé, l'adoption de la carte à puce de santé et le développement de la télémédecine seront des outils essentiels pour améliorer l'offre et la qualité des soins (**cf. Mesure 9**). Pour l'éducation, le plan Education numérique permettra le développement de la littératie numérique grâce au e-learning et la formation des enseignants (**cf. Mesure 17**).

Le second axe est le déploiement du mobile payment pour la distribution de l'aide sociale, afin d'accroître substantiellement l'inclusion financière. En mobilisant le Registre Social Unique, **nous proposons d'utiliser les programmes d'aide sociale pour favoriser l'adoption à grande échelle des paiements électronique**. Faire de l'élan de générosité un moteur de la transition digitale permettrait d'articuler deux dimensions de notre ambition, celle d'un Maroc solidaire et celle d'un Maroc numérique.

Le troisième axe est l'approfondissement de la digitalisation de l'administration, pour une plus grande proximité et efficacité de l'administration publique. Des réalisations concrètes en matière de « smart government » ont été rapidement mises en place, profitant de l'accélération de la transformation digitale que la crise sanitaire a engendré, avec notamment trois services digitaux développés : **un bureau d'ordre digital, un parapheur électronique et un guichet électronique pour la réception du courrier dans les administrations**.

Ces évolutions sont à mettre au crédit d'une politique e-gov, appuyée depuis de nombreuses années, au sommet de l'État. Il reste cependant beaucoup à faire, puisque des études récentes estiment que les citoyens passent en moyenne 50 heures/an pour accomplir leurs démarches administratives, une moyenne qui s'établit à 200 heures/an pour les professionnels.

La digitalisation et l'harmonisation des procédures doit permettre de réduire les démarches administratives inutiles. Dans cette optique, la mise en place de la plateforme numérique idarati.ma offre aux usagers (particuliers et professionnels) une meilleure visibilité sur leurs demandes et sur leurs droits. Nous souhaitons approfondir cet effort, en élargissant les services offerts aux usagers du service public, tout en veillant à ce que ces efforts de digitalisation n'accroissent pas la fracture numérique. Afin d'accompagner les citoyens qui ne disposent pas d'équipements adéquats ou du niveau de littératie numérique suffisant, un accompagnement **gratuit** sera assuré dans les antennes de proximité, appelées « **Dar Al Oussra** » (**Cf. Mesure 21**). Ces antennes qui seraient autorisées à proposer des services d'accompagnement au mobile banking, pourront établir des partenariats avec les agences de transfert monétaire pour effectuer des transactions administratives (paiement du timbre ou de la vignette, dépôt/collecte de dossiers, paiement de factures, etc.).



Le **quatrième axe** est le déploiement de services numériques de très haut débit, pour réduire la fracture numérique au sein de la population et améliorer la productivité des entreprises marocaines. En plus de faciliter les transactions, la hausse continue de la demande de services mobiles offre une opportunité pour le **déploiement de services numériques de très haut débit (technologie 5 G, fibre optique)**, lesquels doivent faire l'objet d'un choix stratégique de l'Etat dans le cadre du processus d'attribution de licences. Le Maroc a développé une expérience significative dans l'attribution de licences de services téléphoniques, avec des résultats probants, en termes de couverture du territoire national et d'équipement des ménages. Il s'agit désormais **d'approfondir les gains pour les usagers, à travers l'encouragement de la concurrence et la baisse des prix.**



Le Maroc vise actuellement à rejoindre le top 3 africain et top 40 mondial de l'Online services index de l'ONU, ainsi que l'installation de 2.500 start-ups dans les cinq prochaines années. Tous ces efforts seraient vains s'ils ne s'accompagnent pas d'une vraie stratégie de lutte contre **la fracture numérique.**

Malgré un taux de couverture du mobile très élevé (130 %), **le Maroc enregistre des inégalités persistantes.** Environ un tiers de la population n'a pas accès à Internet, avec des taux plus élevés chez les femmes et dans le rural. En plus du prix élevé des services, l'illettrisme touche une partie importante de la population, auquel s'ajoute un faible niveau de littératie numérique, y compris au sein des publics scolarisés. L'objectif en compétences numériques doit être de dépasser les simples usages passifs (WhatsApp, Facebook) : **un domaine dans lequel l'école doit prendre toute sa place**, y compris par l'élaboration de cadres de certifications (passeport digital) et de modules pédagogiques aux usages des médias et de l'information **(Cf. Mesure 17).**

Les opérateurs économiques seront eux aussi incités à investir dans la formation initiale et continue de leurs employés, afin de développer leurs activités digitales. L'État devra renforcer son rôle d'accompagnateur dans **le développement d'un écosystème de start-ups**, et poursuivre la mise en place du label « start-up innovante » qui offre la possibilité de régler en devises, à hauteur de **500.000 dirhams/an.**



CONCLUSION

La crise nous offre une opportunité historique de bâtir les fondations d'un État plus juste et plus fort. Afin de saisir cette opportunité, les Indépendants soumettent un plan clair et crédible aux Marocaines et aux Marocains.

La priorité est de **RELANCER** l'économie afin de réussir la sortie de crise. Mais réussir la relance c'est d'abord tirer les leçons de la crise, et celle-ci nous a rappelé que nous dépendons fondamentalement les uns des autres.

C'est pour cela qu'il faut **PROTÉGER** chacune et chacun d'entre nous des aléas de la conjoncture et des accidents de la vie.

Parce que notre réussite ne peut être que collective, il faut également **INCLURE** chacune et chacun d'entre nous dans notre économie, en offrant en particulier aux femmes et aux jeunes la possibilité de prendre toute leur part.

Pour y parvenir, **TRANSFORMER** notre économie et nos services publics est une nécessité, afin de les mettre au service de la création d'emplois, de

l'inclusion sociale et de la réduction des disparités territoriales.

Voici donc notre programme politique. Issu de l'effort collectif des Indépendants et enrichi de la rencontre avec les Marocaines et les Marocains, il trace **une rupture nette** avec les politiques suivies depuis de nombreuses décennies, lesquelles **n'ont pas permis de répondre aux attentes de la société marocaine ni de suivre le rythme de l'élan réformateur de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.**

Ce gâchis n'est pas une fatalité! Il est temps de changer de méthode afin de redonner de l'espoir à nos concitoyens. Les Indépendants ont participé à différents gouvernements depuis 1998, avec loyauté et engagement, mais sans en assumer la direction. Notre expérience nous a permis d'identifier ce qui détermine un bon exécutif : un leadership à la fois exigeant et à l'écoute des citoyens, une capacité à mettre en œuvre des stratégies sectorielles ambitieuses et articulées les unes avec les autres, **un alignement avec les orientations royales et la capacité à en décliner les objectifs.**

Avec des prérogatives constitutionnelles moins avancées que celles offertes par le texte suprême de 2011, des Premiers ministres ont montré, dans l'histoire récente, un leadership et une capacité de rassemblement qui se sont perdus après la réforme constitutionnelle de 2011. C'est bien la preuve que le défi ne réside pas dans les textes, mais dans les personnes, les hommes et les femmes, qui les font vivre. Des actes forts, de nouvelles formes de consultation, une reddition des comptes, tous ces ingrédients sont requis si nous voulons réconcilier, demain, les Marocains avec la politique.

Il est temps de mettre fin au discours culpabilisateur et irresponsable sur la corruption (*al-fâsâd*), agité par certains acteurs politiques, sans progrès réels. **La perception de la corruption augmente, mais rien n'est fait pour lutter contre ses causes.** Les conséquences de cette duplicité sont malheureusement tragiques. À cause du décalage entre les discours et les réalisations, nombre de nos concitoyens croient qu'on ne peut pas gagner un procès, un concours, sans payer. La perte de confiance dans l'exécutif atteint des niveaux inédits.

Contre ce discrédit, notre ambition est que le Chef du gouvernement soit **le véritable responsable de l'exécution des politiques publiques**, chef d'orchestre de l'administration, tout en étant attentif aux spécificités des territoires et de leurs élus, avec lesquels le gouvernement devra bâtir des relations de coopération basées sur des objectifs communs.



Nous sommes prêts à assumer nos responsabilités, car nous avons un plan crédible pour transformer le quotidien de nos concitoyens.

Loin des vœux pieux et des promesses sans lendemain, le programme des Indépendants est un ensemble de 25 mesures **tangibles et mesurables**. Celles-ci constitueront le socle fondateur de nos engagements et fixeront **notre feuille de route pour la période 2021-2026**.

Ces 25 mesures expriment les **domaines d'action prioritaires identifiés par le travail d'écoute des citoyens que nous avons entrepris depuis cinq ans** : protection sociale, santé, emploi, éducation et administration.

Mais l'action publique et les domaines d'intervention du prochain gouvernement couvrent bien d'autres sujets, sur lesquels le Rassemblement national des indépendants a mobilisé l'ensemble de ses organisations parallèles : jeunes, femmes, ingénieurs, chauffeurs de

taxis, professionnels de la culture, avocats, etc. Notre programme politique n'est donc pas figé, et sera **enrichi continuellement, tant par la poursuite de l'écoute des citoyens, que par les propositions de nos militants et de nos organisations parallèles**.

Grâce aux propositions recueillies lors de notre tournée "100 villes, 100 jours", nous sommes en mesure de mettre en œuvre notre programme au niveau local. Au niveau des **conseils communaux, provinciaux et régionaux**, nos élus auront la charge de **décliner au niveau de leurs territoires respectifs les mesures et actions engagées** au niveau national. Ce travail sera facilité en se reposant sur les conclusions pertinentes de notre programme pour les villes moyennes "La Voie des villes" issu de l'opération "100 villes, 100 jours".

Nous avons chiffré le coût additionnel de notre programme. Il s'élève à 270 milliards de dirhams sur cinq ans, soit une moyenne de 54 milliards de dirhams par an. Cette dépense publique additionnelle sera orientée

vers la relance immédiate de la machine de l'emploi pour faire face à l'impact de la crise, le financement de la protection sociale, l'investissement dans les secteurs stratégiques de l'éducation et de la santé et la garantie d'une vie citoyenne digne pour tous les Marocains.

Le coût additionnel de notre programme est soutenable et nous mobiliserons diverses ressources pour le financer. Outre l'impact positif de la croissance sur les recettes fiscales de l'État, nous procéderons à la réallocation de certaines dépenses, au service de ces chantiers prioritaires pour plus d'efficacité budgétaire. Nous mobiliserons également des ressources additionnelles, notamment à travers les contributions volontaires au fonds *Zakat Al Mal* et le maintien de la contribution sociale de solidarité.

Nous nous engageons à ne pas augmenter la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ni l'impôt sur le revenu

(IR), ni l'impôt sur les sociétés (IS), mais à fournir nos meilleurs efforts pour que chacun paie l'impôt qu'il doit. Nous pensons que la priorité n'est pas d'augmenter l'impôt payé par chacun, mais que la contribution à la solidarité nationale soit équitablement répartie. En d'autres termes, qu'elle soit partagée par tous, chacun selon ses moyens.

Nous accordons la priorité à la relance et nous nous donnons cinq ans pour rétablir les finances publiques. Le cadrage budgétaire triennal établi pour la période 2021-2023 tablait sur un déficit budgétaire durement impacté par la crise sanitaire, progressant de 6,2 % en 2022 à 5,2 % en 2023. En intégrant le coût additionnel de notre programme et en tenant compte de cet héritage, le déficit public devrait évoluer de 6,9 % en 2022 à 3,7 % en 2026. Nous comptons sur le soutien de tous les partenaires du Maroc qui croient en sa trajectoire de développement.

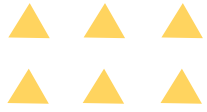
| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| PIB (En milliards de dirhams) | 1176 | 1223 | 1272 | 1316 | 1362 |
| Taux de croissance | 4,4 % | 4,0 % | 4,0 % | 3,5 % | 3,5 % |
| Déficit budgétaire | 6,9 % | 6,4 % | 5,3 % | 4,3 % | 3,7 % |
| Coût du programme des Indépendants (En milliards de dirhams) | 44,7 | 48,8 | 54,0 | 57,5 | 65,0 |

Ce programme que nous présentons, c'est le vôtre. Nous comptons sur votre engagement et votre mobilisation.

#VousMéritezMieux







5 engagements... 25 mesures...

Le programme que vous tenez entre les mains est la réponse du RNI aux défis de la crise actuelle.

Il offre un plan ambitieux, crédible et chiffré pour satisfaire les attentes que vous, citoyennes et citoyens, avez exprimées.

Nos priorités sont les vôtres :

RELANCER l'emploi et l'économie

PROTÉGER à tous les âges de la vie

INCLURE par l'emploi et l'école

TRANSFORMER l'administration

Ce programme est le vôtre.

Nous comptons sur votre engagement et votre mobilisation.



RNI | التجمع الوطني للأحرار
الجمهورية المغربية

RETROUVEZ-NOUS :



@partirni



@partirni



@parti_rni



@partirni

#VousMéritezMieux

www.rni.ma